

SONELGAZ Spa
Au capital social de 150 milliards de dinars



Notice d'Information

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
GRAND PUBLIC 2008**

3,75% (1^{ère} année), 4% (2^{ème} année), 4,5% (3^{ème} année), 5% (4^{ème} année), 5,5% (5^{ème} année), 6,5% (6^{ème} année) échéance 01/06/2014

Juin 2008

« Visa COSOB N°08 / 02 du 12 mai 2008 »

« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. La Commission vérifie que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision. »

SOMMAIRE

I.	Equivalences, sigles et abréviations.....	6
II.	Introduction	7
	Chapitre I: Informations concernant l'opération	9
	I.1. Décision à l'origine de l'opératon	9
	I.2. Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres.....	9
	I.2.1. Nombre de titres et valeur nominale.....	9
	I.2.2. Catégorie des titres	9
	I.2.3. Forme des titres.....	9
	I.3. Prix de l'émission	9
	I.4. Produit brut et estimation du prosuit net de l'émission	9
	I.5. Coûts relatifs à l'opération.....	10
	I.6. Modalités et délais de délivrance des titres.....	10
	I.7. Frais de tenue de compte	11
	I.8. Jouissance des titres.....	11
	I.9. Date de règlement	11
	I.10. Taux de rendement moyen pour le souscripteur	11
	I.11. Période d'ouverture de la souscription	11
	I.12. Durée totale de l'emprunt.....	11
	I.13. Amortissement et remboursement	11
	I.14. Régime fiscal	12
	I.15. Garantie de l'emprunt.....	12
	I.16. Rang de l'emprunt.....	12
	I.17. Maintien de l'emprunt dans son rang	12
	I.18. Masse des obligataires	12
	I.19. Cotation des titres en bourse	12
	I.20. Etablissement chargé du service financier de l'emprunt	13
	I.21. Syndicat démission	13
	I.22. But de l'émission	13
	Chapitre II : Informations concernant la société émettrice.....	14
	II.1. Dénomination sociale de l'émetteur	14
	II.2. Forme juridique	14
	II.3. Objet social	14
	II.4. Capital social.....	14
	II.5. Numéro d'inscription au registre de commerce.....	15
	II.6. Adresse du siège social	15
	II.7. Organes de SONELGAZ Spa	15
	II.8. Lieu de consultation des documents juridiques.....	15
	II.9. Date de début et fin des exercices.....	15
	II.10. Distribution des bénéfices	15

II.11. Assemblées générales.....	15
Chapitre III : Présentation de l'activité de la société	17
III.1- Historique.....	17
III.2- Activités de SONELGAZ	19
III.2.1. Activité production	19
III.2.2. Activité transport.....	20
III.2.3. Activité distribution.....	22
III.2.4. Les ventes	24
III.3- Filiales et prises de participation	27
III.3.1. Transformation des activités périphériques en filiales	27
III.3.2. Organisation de SONELGAZ en Groupe.....	28
III.4- Schéma organisationnel et fonctionnel du Groupe SONELGAZ.....	29
III.5- Personnel du Groupe.....	30
III.5.1. Evolution par groupe socioprofessionnel.....	30
III.5.2. Evolution par branche d'activité.....	30
III.5.3. Evolution de la structure des effectifs	31
III.6- Investissements	31
III.7- Litiges	32
III.8- Contrats et engagements importants.....	32
III.9- Facteurs risques	32
Chapitre IV : Informations financières.....	34
IV.1 - Principes comptables en vigueur.....	34
IV.1.1 - Investissements	35
IV.1.2 - Stocks	35
IV.1.3 - Créances	35
IV.1.4 – Dettes.....	35
IV.2 - Régime fiscal en vigueur	35
IV.2.1 - Impôt sur le résultat	35
IV.2.2 - Régimes fiscaux dérogatoires.....	35
IV.3 – Présentation et analyse des bilans	36
IV.3.1. Présentation des bilans.....	36
IV.3.2. Analyse des bilans comptables.....	37
IV.3.3. Analyse des bilans financiers.....	42
IV.4 - Présentation des tableaux de comptes de résultats	46
IV.5 - Tableau des soldes intermédiaires de gestion	53
IV.6 - Tableau des affectations de résultats	54
IV.7 - Tableau des filiales (Exercice 2007).....	55
IV.8 - Tableau des ressources et emplois relatifs aux exercices (2004 – 2006)	56
Chapitre V : Organes d'administration et de direction	57
V.1- Les organes d'administration.....	57
V.1.1. Le Conseil d'Administration.....	57
V.1.2. Le Président Directeur Général.....	58

V.2- Les membres du conseil d'administration et les principaux cadres dirigeants...	58
V.2.1. Les membres du Conseil d'Administration	58
V.2.2. Les principaux Cadres Dirigeants de la Maison Mère	59
V.2.3. Politique de communication	59
V.2.4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Cadres Dirigeants	60
V.3- Contrôle externe de la société	60
Chapitre VI : Evolution récente, but de l'émission et perspectives d'avenir	62
VI.1. Indicateurs de gestion de la société	62
VI.2. Dépenses prévisionnelles à moyen terme (2008 – 2012)	63
VI.3. Couverture des dépenses d'investissement à moyen terme (2008-2012)	63
VI.4. Activité - Marché	63
VI.5. Motivation du programme	63
Chapitre VII : Attestation des personnes responsables de la notice d'information	63
Annexes.....	63

I. Equivalences, sigles et abréviations

Unités Electriques :

V	Volt
KV	Kilo Volt
KW	Kilo Watt = 1 000 W
KWh	Kilo Watt Heures
MW	Méga Watt = 1 000 000 W
GW	Giga Watt = 1 000 000 000 W
GWh	Giga Watt heures = 1 000 MWh
MWh	Méga Watt heures = 1 000 KWh
MVA	Méga Volt Ampers

Unités Gazières :

Th	Thermie
Mth	Méga thermies = 1 000 000 Th

Unités de distances :

Km	Kilomètre
----	-----------

Unités monétaires :

DA	Dinar Algérien
cDA	Centimes de Dinars

Abréviations

VA	Valeur Ajoutée
DP	Distribution Publique
HT	Haute Tension (de 60 KV à 400 KV)
MT	Moyenne Tension (de 5,5 KV à 30 KV)
BT	Basse Tension (de 110 V à 220 V)
HP	Haute Pression > (4 bars)
MP	Moyenne Pression (0,2 bar à 4 bars)
BP	Basse Pression (0,2 bar)
C.A	Chiffre d'Affaires
TV	Turbine Vapeur
TG	Turbine Gaz
GRTE	Gestionnaire Réseau Transport Electricité
GRTG	Gestionnaire Réseau Transport Gaz
SPE	Sonelgaz Production Electricité
SDA	Sonelgaz Distribution Alger
SDC	Sonelgaz Distribution Centre
SDE	Sonelgaz Distribution Est
SDO	Sonelgaz Distribution Ouest
OS	Opérateur Système

II.Introduction

Les bouleversements économiques observés dans le monde, l'adaptation progressive de la politique de l'Algérie à ce nouveau contexte international, ainsi que la nécessité de la libéralisation du secteur de l'énergie ont poussé SONELGAZ à prendre un certain nombre de mesures pour faciliter, voire anticiper les changements à venir afin de mieux s'adapter au contexte économique actuel fondé sur la compétitivité et la concurrence.

Parmi les mesures prises, SONELGAZ a procédé en 1998 déjà, à la filialisation de toutes ses activités périphériques, en ne conservant en son sein que ses métiers de base.

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation et le décret présidentiel n° 02-195 du 1^{er} juin 2002 portant statuts de SONELGAZ Spa ont fini par parachever les changements nécessaires au niveau de l'organisation de l'Entreprise.

La réorganisation de SONELGAZ en groupe industriel a connu un début de concrétisation avec la filialisation des activités liées à la production d'électricité, la gestion du réseau transport d'électricité ainsi que la gestion du réseau transport du gaz pour le marché national en donnant naissance à compter du 1^{er} janvier 2004 aux trois filiales suivantes : SPE, GRTE et GRTG.

La distribution quant à elle est passée par une première phase de restructuration de l'activité en quatre directions générales se substituant à la Direction Centrale de la Distribution depuis juillet 2004, elles sont devenues des filiales autonomes à partir de janvier 2006, à savoir : SDA, SDC, SDE et SDO.

Cette évolution de l'organisation de SONELGAZ en groupe industriel et la mise en place d'entités juridiquement autonomes favorisera la mise en place de relations contractuelles et donc une plus grande transparence et maîtrise des coûts.

Cette nouvelle organisation permettra également au groupe la mobilisation des capitaux sur les marchés financiers en tant qu'entité consolidée pour financer ses plans de développement. Le groupe SONELGAZ aura toute latitude à aller vers le marché financier soit pour solliciter des crédits bancaires classiques soit pour l'émission d'obligations.

C'est dans ce contexte que Sonelgaz a recouru depuis l'année 2004 à des opérations d'emprunts obligataires, la première était destinée aux institutions bancaires et financières, la seconde, a concerné le lancement de deux emprunts, institutionnel et public, respectivement en mars et juin 2005, le quatrième emprunt effectué en mai 2006, était destiné aux institutionnels. Il a marqué le même succès que les précédents.

SONELGAZ a décidé au courant de l'année 2008 de lancer une nouvelle émission obligataire destinée au grand public pour la couverture financière d'une partie du programme d'investissement de la Société et qui consiste notamment en la réalisation d'ouvrages de production, de transport d'électricité (lignes de transport et postes de transformation), de transport gaz (antennes) et de distribution d'électricité et du gaz (raccordements) et la réhabilitation des ouvrages de production et transport d'électricité.

Les opérations déjà lancées et celles à venir reflètent la volonté du groupe SONELGAZ à s'orienter continuellement vers le marché financier local et à s'inscrire durablement sur le marché des obligations comme acteur majeur, volonté qui sera davantage confirmée par le capital confiance dont jouit le Groupe auprès des investisseurs.

Chapitre I : Informations concernant l'opération

I.1. Décision à l'origine de l'opération

Le Conseil d'Administration de SONELGAZ Spa, au cours de sa séance du 23 décembre 2007, a approuvé dans sa résolution n°35/2007 le lancement de nouveaux emprunts obligataires (institutionnels et/ou publics) durant l'exercice 2008, dont le montant maximum pourrait se situer entre cinquante (50) et soixante (60) milliards de dinars, et a mandé le Président Directeur Général à l'effet de son exécution.

Cette opération servira à financer en partie le programme d'investissement de la Société prévu pour l'année 2008 et qui consiste notamment en la réalisation d'ouvrages de production d'électricité, de transport d'électricité (lignes de transport et postes de transformation), de transport gaz (antennes) et de distribution d'électricité et du gaz (raccordements) et la réhabilitation des ouvrages de production et transport d'électricité.

I.2. Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres

I.2.1. Nombre de titres et valeur nominale

L'emprunt obligataire de SONELGAZ porte sur un montant de Vingt Cinq Milliards de dinars (25.000.000.000,00 DA), réparti en Cinq Millions (5 000 000) d'obligations ordinaires d'une valeur nominale de Cinq Mille (5 000) dinars chacune. Ce montant pourra être porté à trente Milliards de Dinars (30.000.000.000,00 DA).

Cet emprunt est réservé au grand public, personnes physiques et morales, avec l'exception de souscription limitée aux membres du syndicat d'émission à travers une prise ferme.

I.2.2. Catégorie des titres

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I.2.3. Forme des titres

Les obligations sont au porteur et dématérialisées. Les titres sont inscrits auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs de titres habilités par la COSOB.

I.3. Prix d'émission

Les obligations seront émises au pair (5 000 DA) par obligation.

Les obligations seront réglées intégralement à la souscription.

I.4. Produit brut et estimation du produit net de l'émission

Le produit brut de l'émission obligataire SONELGAZ est de Trente Milliards de dinars (30.000.000.000,00 DA).

Le produit net estimé de l'émission, obtenu en déduisant du produit brut de l'émission l'ensemble des charges de l'opération est de Vingt Neuf Milliards Quatre Cent Trois Millions Sept Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Quatorze Dinars et Quatre Centimes (29.403.799.014,04 DA) TTC.

I.5. Coûts relatifs à l'opération

L'évaluation du montant global du coût de l'opération s'élève à Cinq Cent Quatre Vingt Seize Millions Deux Cent Mille Neuf Cent Quatre Vingt Cinq Dinars et Quatre Vingt Seize Centimes (596.200.985,96 DA) TTC et se décompose comme suit :

En DA

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC	Observations
Redevance de la COSOB	5 000 000,00		5 000 000,00	Exonéré d'impôt
Commission de la Banque Chef de file (BNA) : (0.1 % du montant global collecté soit Trente Milliards de DA)	30 000 000,00	5 100 000,00	35 100 000,00	-
Commission du syndicat d'émission :	289 681 832,50	49 245 911,53	338 927 744,03	
- Prise ferme : 0,2% du montant global souscrit en prise ferme	11 645 930,00	1 979 808,10	13 625 738,10	
- Gestion : 0.15% du montant global souscrit	36 265 552,50	6 165 143,93	42 430 696,43	
- Placement : 1% du montant global souscrit	241 770 350,00	41 100 959,50	282 871 309,50	
Charges de communication	183 118 155,50	31 130 086,44	214 248 241,94	-
Divers	2 500 000,00	425 000,00	2 925 000,00	
TOTAL	510 299 988,00	85 900 997,96	596 200 985,96	

I.6. Modalités et délais de délivrance des titres

Ces titres sont admis aux opérations d'Algérie Clearing. Cette dernière offre une garantie supplémentaire au souscripteur en assurant un traitement rapide et sécurisé des transactions sur titres.

I.7. Frais de tenue de compte

Des frais relatifs au fonctionnement du compte titres pourront être prélevés périodiquement par le Teneur de Comptes Conservateur de titres habilité par la COSOB choisi par le souscripteur parmi le syndicat d'émission. Ces frais seront portés à la connaissance du souscripteur par le Teneur de Comptes.

I.8. Jouissance des titres

La date de jouissance des obligations est fixée à la date d'ouverture de la souscription, le 1^{er} juin 2008.

Ces obligations portent intérêt au taux de 3,75% (la 1^{ère} année), 4% (la 2^{ème} année), 4,5% (la 3^{ème} année), 5% (la 4^{ème} année), 5,5% (la 5^{ème} année), 6,5% (la 6^{ème} année). Les intérêts sont annuels, payables à la date de jouissance de chaque année pendant six (6) ans et pour la première fois la date de jouissance le 1^{er} juin 2009.

Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour férié, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I.9. Date de règlement

Les obligations seront intégralement réglées à la souscription.

I.10. Taux de rendement moyen pour le souscripteur

Le taux de rendement moyen des obligations est de 5 % à la date d'ouverture de la souscription le 1^{er} juin 2008.

Ce taux de rendement n'a de signification que si le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

I.11. Période d'ouverture de la souscription

L'émission sera réalisée par appel public à l'épargne du 01/06/2008 au 30/06/2008.

I.12. Durée totale de l'emprunt

La durée des obligations est de six (6) ans à compter de la date de jouissance le 1^{er} juin 2008.

I.13. Amortissement et remboursement

Le remboursement des obligations se fera au pair, sur la base de la valeur nominale en une seule fois à la date de jouissance le 1^{er} juin 2014.

Les obligations de cet emprunt obligataire ne sont pas remboursables par anticipation.

I.14. Régime fiscal

Les produits et les plus-values de cession des obligations sont soumis à l'impôt (IRG et IBS) conformément à la réglementation en vigueur.

I.15. Garantie de l'emprunt

Cette émission n'est pas adossée à une garantie spécifique.

I.16. Rang de l'emprunt

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes déjà contractées par l'émetteur auprès des institutions financières nationales.

I.17. Maintien de l'emprunt dans son rang

SONELGAZ s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement n'affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens, à ne constituer, au profit d'autres bons ou obligations, aucune hypothèque sur les biens ou droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement sur fonds de commerce, sans en faire bénéficier les présentes obligations.

I.18. Masse des obligataires

Les obligataires sont réunis de droit dans une masse des obligataires.

Toutefois au cas où SONELGAZ émettrait ultérieurement de nouvelles obligations entièrement assimilables aux présentes obligations, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates de remboursement et aux garanties, elle pourrait, si chaque contrat d'émission le prévoit, regrouper en une masse unique les porteurs ayant des droits identiques.

L'Assemblée Générale des obligataires se réunira dans les six (06) mois suivants la fin de la période de souscription de l'opération afin d'élire le représentant légal de la masse des obligataires.

Sonelgaz, ou le cas échéant la Banque Chef de file procèdera à la convocation de la masse des obligataires.

I.19. Cotation des titres en bourse

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission en bourse par l'émetteur dans un délai de 30 jours après la levée de l'emprunt.

I.20. Etablissement chargé du service financier de l'emprunt

La Banque Nationale d'Algérie assure le service financier de cet emprunt obligataire ; la gestion quant à elle, est assurée par Algérie Clearing.

I.21. Syndicat d'émission

Les banques membres du syndicat d'émission sont :

- BNA
- BADR
- BDL
- BEA
- BNP PARIBAS
- CNEP BANQUE
- CPA
- SOCIETE GENERALE ALGERIE

Des exemplaires de la notice d'information sont disponibles auprès du siège de SONELGAZ et ceux des banques membres du syndicat d'émission.

La notice est remise sans frais à toute personne qui en ferait la demande.

I.22. But de l'émission

Cette opération servira à financer en partie le programme d'investissement de la Société prévu pour l'année 2008 et qui consiste notamment en la réalisation d'ouvrages de production d'électricité, de transport d'électricité (lignes de transport et postes de transformation), de transport gaz (antennes) et de distribution d'électricité et du gaz (raccordements) et la réhabilitation des ouvrages de production et transport d'électricité.

Chapitre II : Informations concernant la société émettrice

II.1. Dénomination sociale de l'émetteur

Société Algérienne de l'Electricité et du Gaz « SONELGAZ.Spa ».

II.2. Forme juridique

SONELGAZ est une société par actions régie par la législation en vigueur sous réserve des dispositions statutaires définies dans le décret présidentiel suivant :

- n° 02-195 du 1^{er} juin 2002 ;

II.3. Objet social

SONELGAZ a pour objet :

- 1) La production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité, tant en Algérie qu'à l'étranger.
- 2) Le transport du gaz pour les besoins du marché national.
- 3) La distribution et la commercialisation du gaz par canalisation, tant en Algérie qu'à l'étranger.
- 4) Le développement et la fourniture de toutes prestations en matière de services énergétiques.
- 5) L'étude, la promotion et la valorisation de toutes formes et sources d'énergie.
- 6) Le développement par tout moyen de toute activité ayant un lien direct ou indirect avec les industries électriques et gazières et de toute activité pouvant engendrer un intérêt pour « SONELGAZ.Spa » et généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, notamment la recherche, l'exploitation, la production et la distribution d'hydrocarbures.
- 7) Le développement de toute forme d'activités conjointes en Algérie et hors d'Algérie avec des sociétés algériennes ou étrangères.
- 8) La création de filiales, les prises de participation et la détention de tous portefeuilles d'actions et autres valeurs mobilières dans toute société existante ou à créer en Algérie et à l'étranger.

Par ailleurs, « SONELGAZ.Spa » assure une mission de service public conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

II.4. Capital social

« SONELGAZ.Spa » dispose d'un capital de **cent cinquante milliards de dinars (150.000.000.000 DA)**, réparti en cent cinquante mille actions d'un million de dinars chacune, entièrement et exclusivement souscrit et libéré par l'Etat.

II.5. Numéro d'inscription au registre de commerce

SONELGAZ est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce (CNRC) sous le numéro : 99 B 0010282 du 23/06/2003.

II.6. Adresse du siège social

Le siège social de SONELGAZ est fixé à Alger, 2 Bd Krim Belkacem.

II.7. Organes de SONELGAZ Spa

SONELGAZ est dotée des organes suivants :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration
- Le Comité Exécutif

II.8. Lieu de consultation des documents juridiques

Les Procès Verbaux (PV) des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) peuvent être consultés au niveau du Secrétariat Général de la société.

Les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion sont déposés au niveau de la Direction des Finances et de la Comptabilité Groupe.

II.9. Date de début et fin des exercices

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II.10. Distribution des bénéfices

L'Assemblée Générale procède en général à l'affectation des bénéfices soit aux postes de réserves légale et réglementée soit au versement de dividendes éventuellement.

II.11. Assemblées générales

L'assemblée générale est composée des représentants de l'Etat, à savoir :

- Le Ministre chargé de l'énergie et des mines
- Le Ministre chargé des finances
- Le Ministre chargé des participations de l'Etat
- Le Représentant de la Présidence de la République
- Le Responsable de l'institution chargée de la planification

Elle est présidée par le Ministre chargé de l'énergie et des mines.

Le Président Directeur Général de « **SONELGAZ. Spa** » assiste aux travaux de l'Assemblée Générale.

Le secrétariat de l'Assemblée Générale est assuré par « **SONELGAZ. Spa** ».

L'Assemblée Générale statue sur les matières suivantes :

- Les programmes généraux d'activités
- Les rapports des commissaires aux comptes
- Le bilan social et les comptes de résultats
- L'affectation des résultats
- L'ouverture, l'augmentation et la réduction du capital social
- La création de sociétés et prises de participation tant en Algérie qu'à l'étranger
- La désignation des commissaires aux comptes
- Les propositions de modification des statuts
- Le transfert du siège social de « **SONELGAZ. Spa** »

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en session ordinaire et, en tant que de besoin, en session extraordinaire sur convocation de son président.

Elle peut être réunie en session extraordinaire à l'initiative de son président ou à la demande d'au moins deux de ses membres, du ou des commissaires aux comptes ou du Président Directeur Général.

Chapitre III : Présentation de l'activité de la société

III.1- Historique

1947 : Création de Electricité et Gaz d'Algérie (EGA) :

L'entreprise EGA créée en 1947 détenait le monopole de la production, du transport, de la distribution de l'énergie électrique à travers tout le territoire algérien.

1969 : Création de la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz « SONELGAZ » :

Par ordonnance n° 69-59 du 26 juillet 1969, portant dissolution d'« Electricité et Gaz d'Algérie » et création de la société nationale de l'électricité et du gaz, la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ) est créée en substitution à EGA dissoute par ce même décret. Le monopole de la production, du transport, de la distribution, de l'importation de l'énergie électrique attribué à SONELGAZ a été renforcé. De même, SONELGAZ s'est vue attribuer le monopole de la commercialisation du gaz naturel à l'intérieur du pays, et ce pour tous les types de clients (industries, centrales de production de l'énergie électriques). Pour ce faire, elle réalise et gère des canalisations de transport et un réseau de distribution.

1983 : RESTRUCTURATION DE SONELGAZ :

Toutes les unités SONELGAZ de travaux et de fabrication de matériels, créées pour palier au manque de capacités nationales, ont été transformées en 1983 en entreprises autonomes. C'est ainsi que Kahrif, Khanagaz, Inerga, Etterkib, Kahrakib et AMC ont été créées et relèvent de Sociétés de Gestion de Participations de l'Etat (SGP).

1991 : NOUVEAU STATUT DE SONELGAZ :

SONELGAZ change de nature juridique par décret exécutif n° 91-475 du 14 Décembre 1991, portant transformation de la nature juridique de la société nationale d'électricité et du gaz en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC).

1995 : SONELGAZ EPIC :

Le décret exécutif n° 95-280 du 17 Septembre 1995 portant statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial « SONELGAZ » confirme la nature de SONELGAZ en tant qu'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. SONELGAZ est placé sous tutelle du Ministre chargé de l'énergie et des mines et doté de la personnalité morale tout en jouissant de l'autonomie financière.

Juin 2002 : SONELGAZ devient SPA :

Le décret présidentiel n° 02-195 du 1^{er} juin 2002 a transformé l'EPIC SONELGAZ en holding de sociétés par actions dénommé SONELGAZ.Spa qui exerce par le biais de ses filiales les activités de production, de transport et de distribution de l'électricité et de transport et de distribution du gaz.

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation stipule dans son article 165 que « l'Etat est, et demeurera, l'actionnaire majoritaire de SONELGAZ Spa ».

La loi sur l'électricité et la distribution du gaz par canalisation, consacre la démonopolisation de la production de l'électricité et la distribution du gaz par canalisation, les activités de production d'électricité sont désormais ouvertes à la concurrence.

L'introduction de la concurrence dans le secteur de l'énergie n'est pas incompatible avec les impératifs du service public.

En effet, il est institué de nouveaux mécanismes permettant de prendre en considération la mission et les obligations du service public dans l'intérêt socio-économique général.

Dans ce cadre, la loi stipule que la distribution de l'électricité et du gaz est une activité de service public en précisant les objectifs, les opérateurs et les modalités de son financement. Les mesures qui sont édictées visent la sécurité, la continuité et la qualité de la fourniture, la politique tarifaire ainsi que la protection de l'environnement.

Ces activités sont clairement identifiées dans la mission de service public énoncée comme suit :

- Fournir en énergie les clients non éligibles dans les meilleures conditions d'équité, de continuité et de péréquation nationale des prix de vente.
- Assurer dans le cadre de l'égalité de traitement, le raccordement et l'accès des distributeurs, des clients éligibles et des producteurs d'électricité aux réseaux de transport d'électricité.
- Satisfaire en énergie des catégories de citoyens préalablement identifiés et des régions défavorisées afin d'assurer une meilleure cohésion sociale et contribuer à une plus grande solidarité.
- Assurer sur demande, dans la mesure des moyens, le secours en énergie aux producteurs ou aux clients éligibles raccordés aux réseaux.
- Assurer la fourniture d'énergie à tout client éligible si ce dernier ne trouve pas de fournisseur dans des conditions économiques ou techniques acceptables.

En contrepartie des sujétions de service public qui auront occasionné des surcoûts aux opérateurs, la nouvelle législation prévoit une rémunération par l'Etat, notamment quand celui-ci intervient pour imposer des conditions désavantageuses pour les opérateurs.

Cette rémunération viendra compenser à titre d'exemple :

- Les participations en faveur de clients spécifiques ;
- Les surcoûts de production / distribution dans des régions particulières ;
- Les contraintes identifiées et reconnues par la commission de régulation.

Plusieurs dispositions viennent donc conforter le service public en mettant les moyens nécessaires pour garantir le développement équilibré des régions et la cohésion sociale.

III.2- Activités de SONELGAZ

SONELGAZ est composée des trois branches d'activités suivantes :

III.2.1. Activité production

La nature non stockable de l'électricité, impose à l'Entreprise une intégration complète de toutes les phases de son activité, depuis la production jusqu'à sa mise à disposition au consommateur final.

❖ Processus de production :

- **La Production** : c'est l'activité consistant à transformer l'énergie calorifique ou hydraulique en énergie mécanique puis électrique. Le parc de production dont les ouvrages sont conçus et dimensionnés pour répondre à un niveau maximum de la demande, comprend quatre filières :

- **Filière Turbines Vapeur** : Elle est composée de 20 groupes de puissance unitaire comprise entre 50 MW et 196 MW.
- **Filière Turbines à Gaz** : Elle est constituée de 86 groupes dont la puissance unitaire varie de 20 MW à 210 MW.
- **Filière Hydraulique** : Elle est constituée de 34 groupes dont la puissance unitaire varie de 1 MW à 5 MW pour les basses chutes et de 12 MW à 50 MW pour les hautes chutes.
- **Filière Diesel** : Elle est composée de 183 groupes de puissance unitaire de 0.35 MW à 8 MW. Les groupes de cette filière sont installés au sud et alimentent des réseaux isolés.

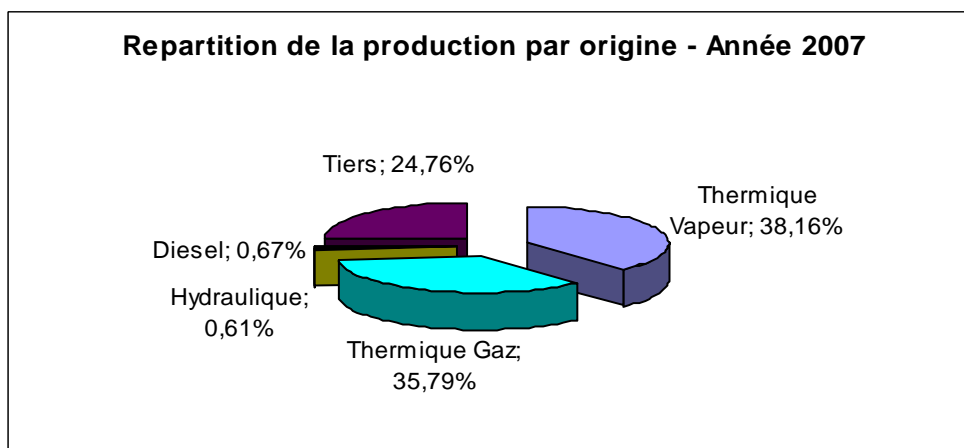
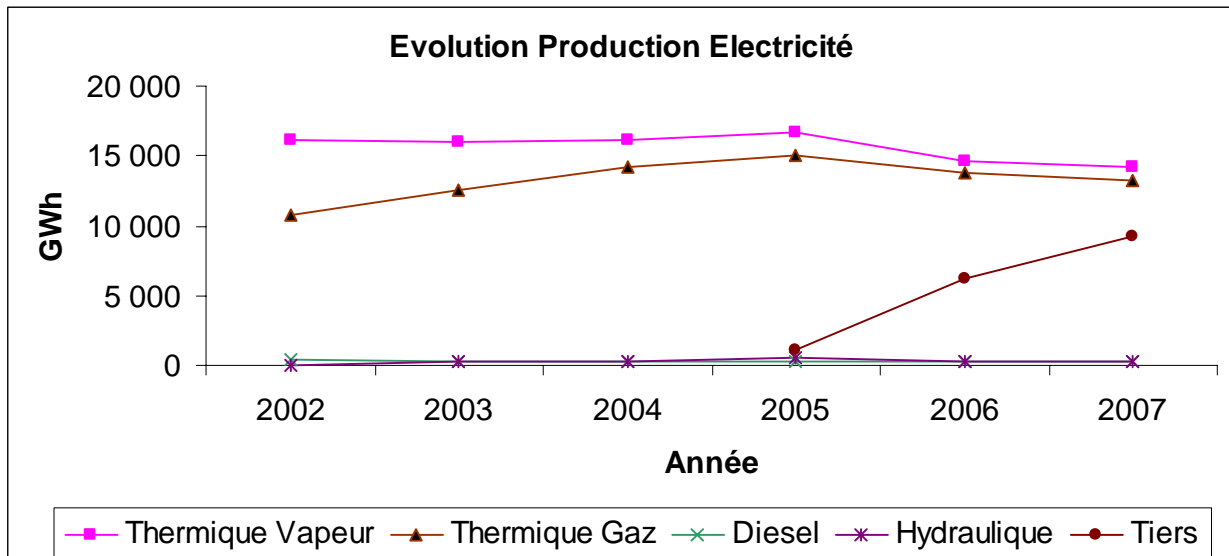
- **L'interconnexion** : elle est réalisée à partir des lignes de très haute tension (400 KV) qui permettent à la fois :

- D'apporter l'énergie électrique près des grands centres,
- D'assurer une connexion entre les centrales.

Le réseau national est interconnecté avec le Maroc et la Tunisie, ce qui permet des échanges commerciaux et des secours mutuels en cas de besoin.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ELECTRICITE (GWH)

Type de centrales	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Thermique Vapeur	16 203	16 003	16 109	16 624	14558	14142
Thermique Gaz	10 790	12 616	14 260	15 023	13840	13265
Diesel	352	308	265	281	264	250
Hydraulique	57	265	251	555	218	226
Tiers				1154	6153	9177
Production Totale	27 402	29 192	30 885	33 637	35 033	37 060



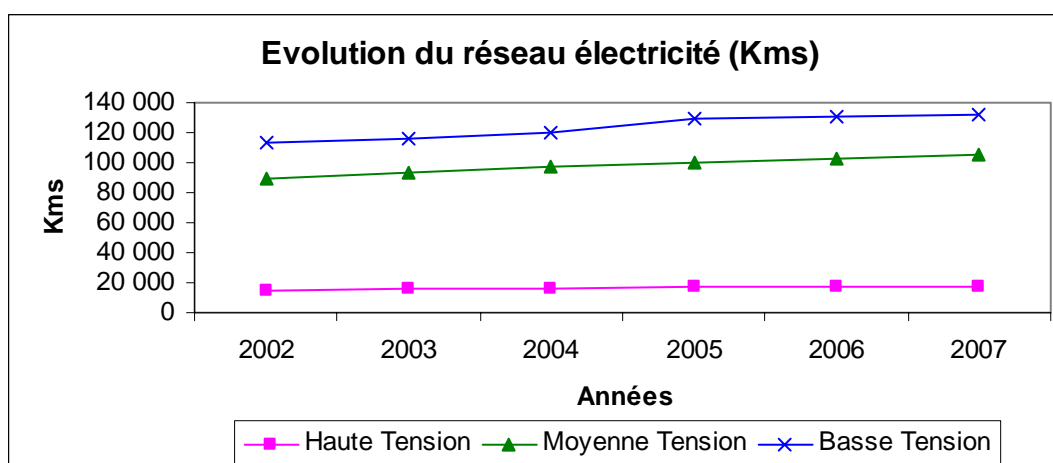
III.2.2. Activité transport

III.2.2.1. Transport Electricité :

Le transport est réalisé à partir des lignes haute tension (60 KV, 220 KV et 400 KV) et permet de se rapprocher des consommateurs finaux (gros clients industriels et postes de distribution).

EVOLUTION DU RESEAU ELECTRICITE (Kms)

NIVEAU DE TENSION DES LIGNES	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Haute Tension	14 790	15 395	16 467	16 753	17 009	17 697
Moyenne Tension	89 138	93 741	97 309	100 224	103 106	105 678
Basse Tension	113 396	116 091	120 089	129 914	130 047	131 828
TOTAL	217 324	225 227	233 865	246 891	250 162	255 203



III.2.2.2. Transport Gaz :

Le transport du gaz naturel se fait en haute pression par canalisation aux fins de mise à disposition des abonnés industriels et domestiques.

Pour desservir le marché, SONELGAZ prélève des gazoducs de SONATRACH les quantités de gaz nécessaires.

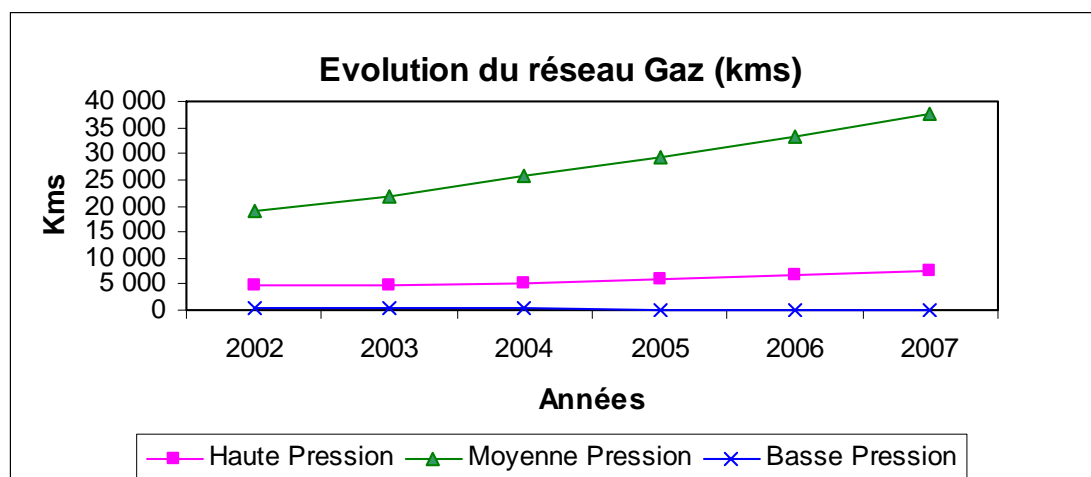
SONELGAZ a réalisé en moins de six années, d'importants travaux sur les réseaux, les installations internes et les appareils.

A fin 2007, SONELGAZ totalise plus de 45 000 Kms de canalisations entre le réseau de distribution et de transport gaz.

EVOLUTION DU RESEAU GAZ (Kms)

NIVEAU DE PRESSION	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Haute Pression	4 686	4 765	5 162	6 104	6 656	7 361
Moyenne Pression	18 936	21 750	25 809	29 491	33 341	37 783
Basse Pression (*)	463	361	227	182	169	101
TOTAL	24 085	26 876	31 198	35 777	40 166	45 245

(*) : Elimination des réseaux anciens basse pression au profit de la moyenne pression.



III.2.3. Activité distribution

III.2.3.1. Distribution Electricité :

La distribution se fait par lignes et câbles de moyenne et basse tensions. Elle consiste à alimenter l'ensemble des petits clients industriels et les abonnés domestiques.

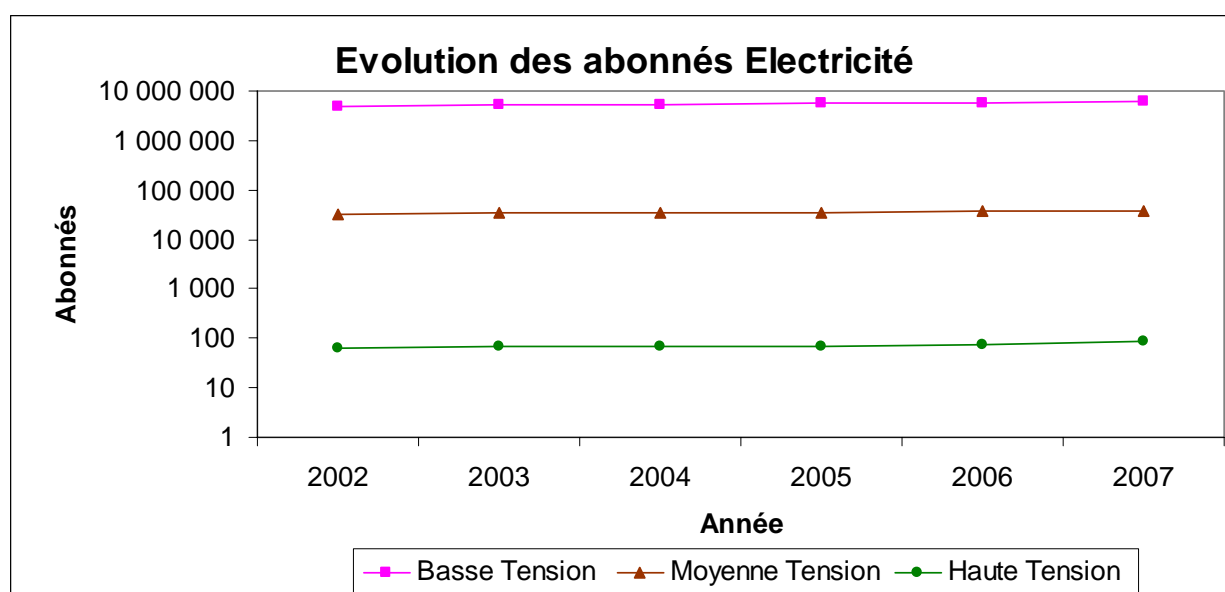
Dans le sud, les réseaux autonomes hétérogènes sont alimentés par des centrales implantées localement le plus souvent ce sont les turbines diesel, fonctionnant au gasoil, ce qui explique que leurs charges d'exploitation sont importantes.

La distribution assure la satisfaction en énergie électrique des trois grandes catégories de clients :

- Les clients industriels (alimentés par les réseaux haute tension).
- Les clients industriels de moyenne importance (alimentés par les réseaux moyenne tension).
- Les ménages et artisans (alimentés par les réseaux basse tension).

L'évolution des abonnés durant les six dernières années se présente comme suit :

Abonnés Electricité	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Basse Tension	4 864 000	5 080 000	5 321 000	5 566 000	5 814 000	6 022 000
Moyenne Tension	32 600	33 500	34 918	36 000	37 336	38 994
Haute Tension	64	69	69	71	75	84



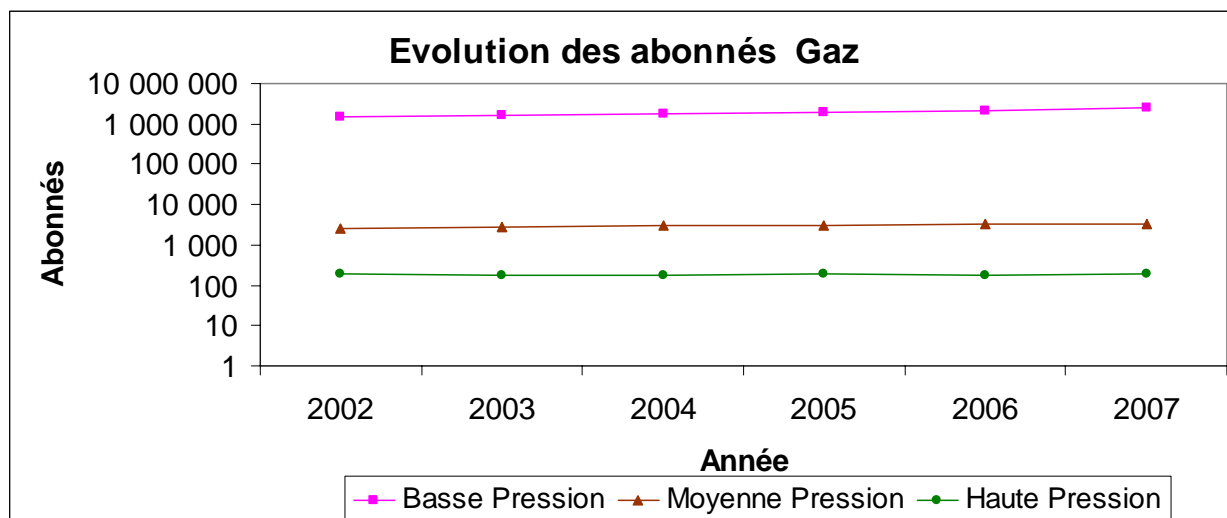
III.2.3.2. Distribution Gaz :

La distribution du Gaz assure la satisfaction des trois grandes catégories de clients :

- Les clients industriels sont alimentés par les réseaux haute pression.
- Les clients industriels de moyenne importance sont alimentés par les réseaux moyenne pression.
- Les ménages et artisans sont alimentés par les réseaux basse pression.

L'évolution des abonnés durant les six dernières années se présente comme suit :

Abonnés Gaz	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Basse Pression	1 553 000	1 681 000	1 860 000	2 014 000	2 204 000	2 415 035
Moyenne Pression	2 580	2 726	2 902	3 028	3 214	3 426
Haute Pression	188	180	183	192	182	192

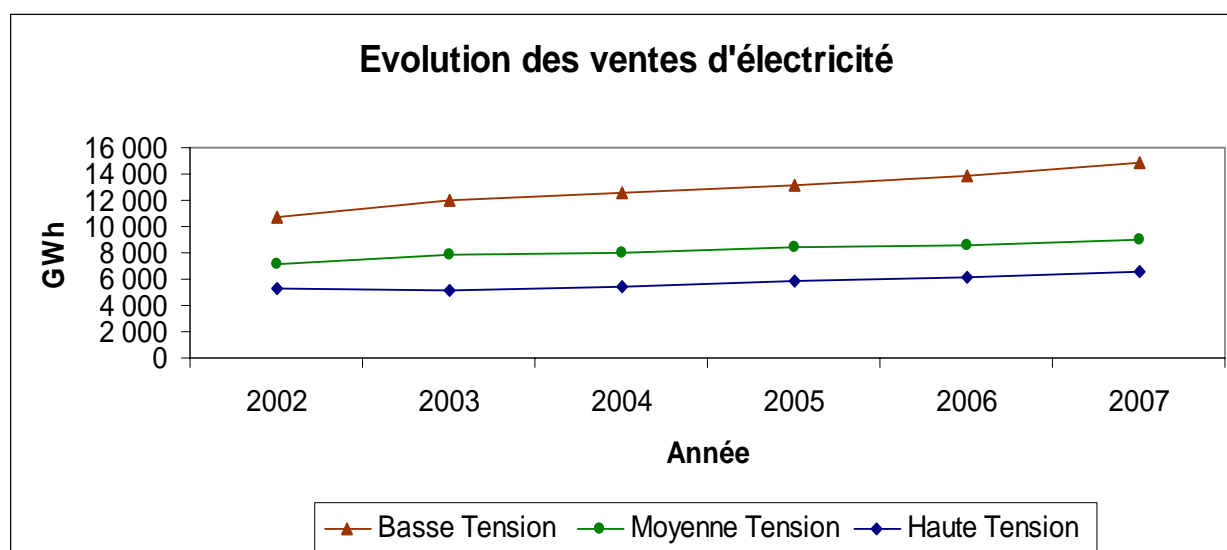


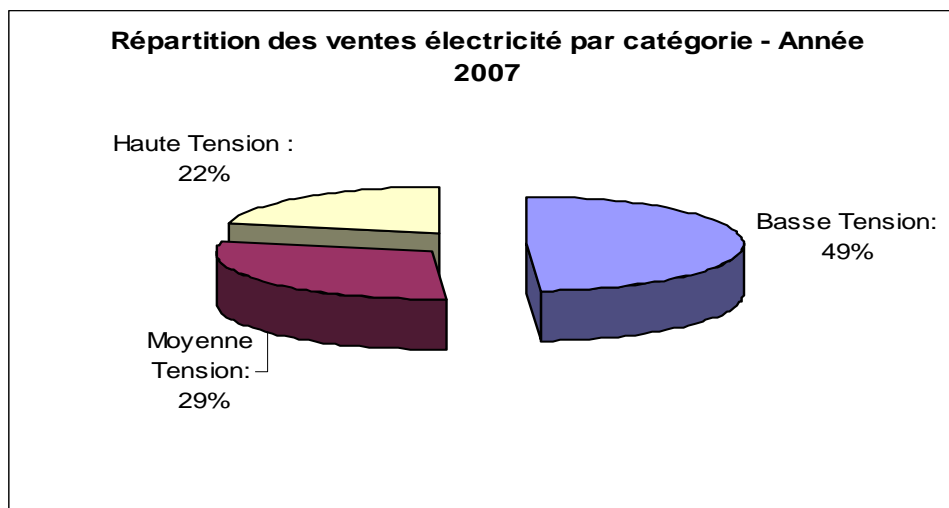
III.2.4. Les ventes

III.2.4.1. Ventes d'électricité :

Concernant les ventes, le volume par niveau de tension pour les exercices 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 s'établit comme suit :

Electricité vendue (GWh)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Basse Tension	10 660	11 930	12 512	13 149	13 817	14 830
Moyenne Tension	7 080	7 830	7 996	8 367	8 614	8 952
Haute Tension	5 240	5 180	5 401	5 798	6 182	6 543
TOTAL	22 980	24 940	25 909	27 314	28 613	30 325

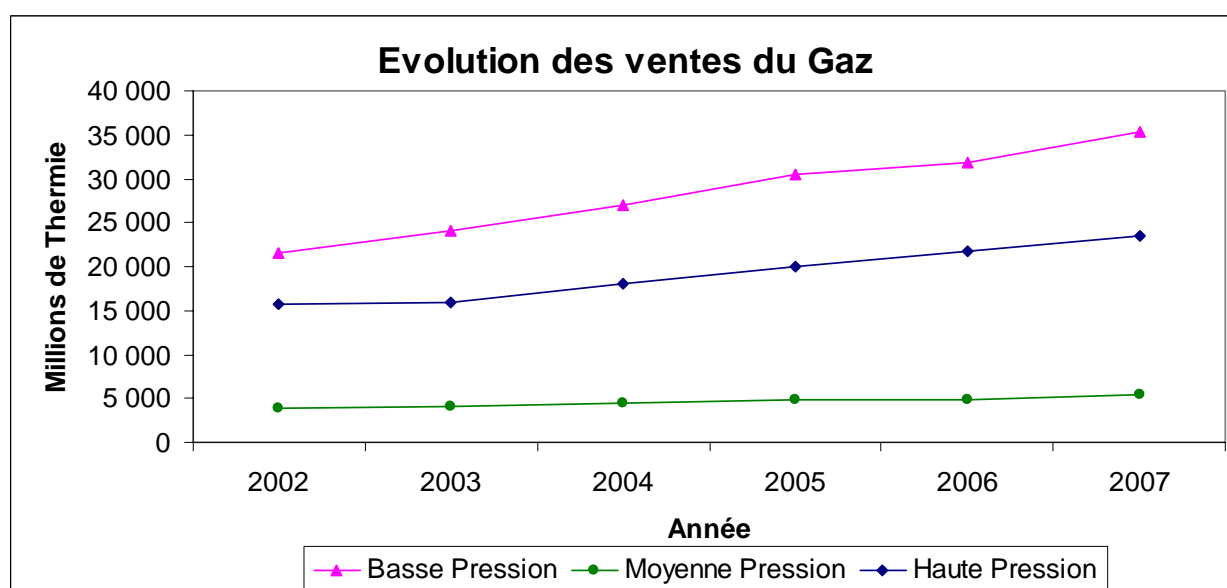


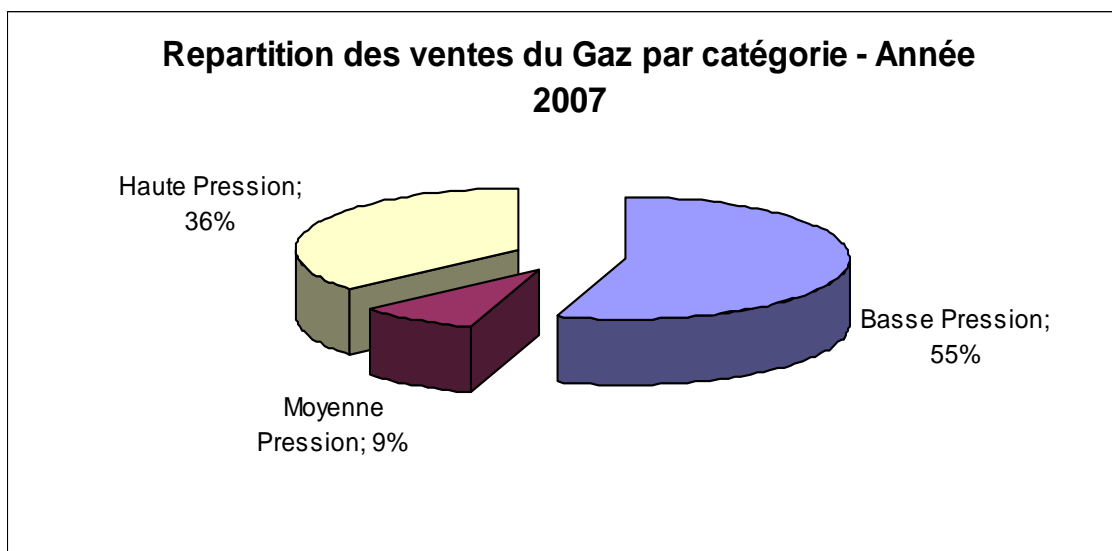


III.2.4.2. Ventes du Gaz :

L'évolution des ventes du gaz par niveau de pression se présente comme suit :

Gaz vendu (en millions de Thermies)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Basse Pression	21 590	24 140	27 016	30 453	31 875	35 263
Moyenne Pression	3 970	4 120	4 492	4 764	4 941	5 468
Haute Pression	15 750	15 940	18 147	19 992	21 736	23 429
TOTAL	41 310	44 200	49 655	55 209	58 552	64 160

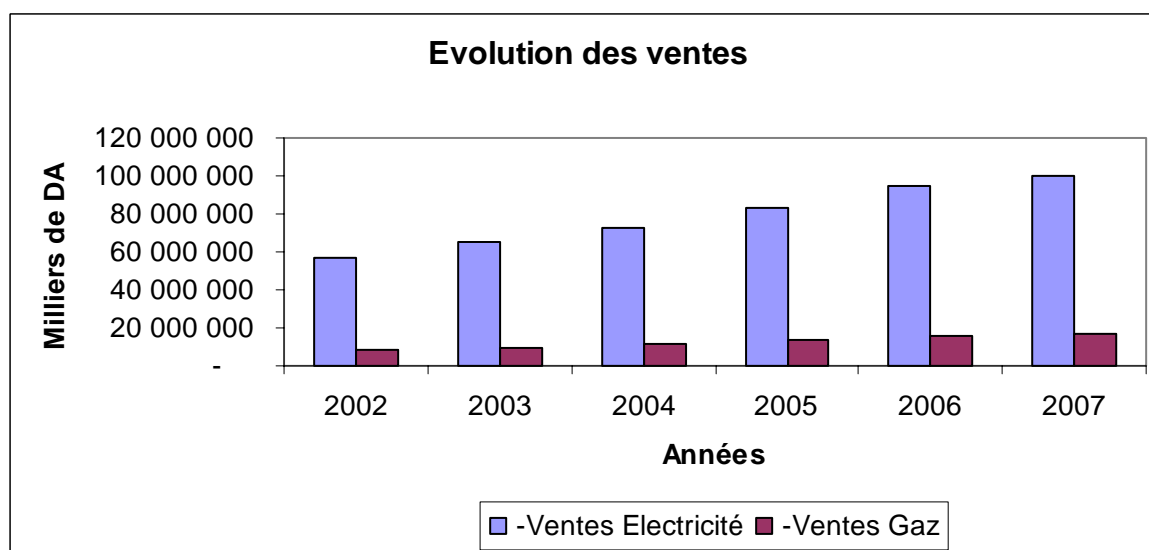




III.2.4.3. Ventes électricité et gaz en milliers de Dinars Algériens :

(En Milliers de DA)

Ventes énergies	2002	2003	2004	2005	2006	2007
- Ventes Electricité	57 028 050	64 991 025	73 028 265	82 990 356	94 589 197	101 346 336
- Ventes Gaz	8 919 863	9 836 912	11 570 289	13 652 129	15 343 654	17 354 772
Total Ventes	65 947 913	74 827 937	84 598 554	96 642 485	109 932 851	118 701 108



III.3- Filiales et prises de participation

III.3.1. Transformation des activités périphériques en filiales

En 1998, la quasi-totalité des filiales SONELGAZ ont été créées dans le cadre d'une stratégie de recentrage sur les métiers de base qui a permis l'externalisation des activités périphériques : l'objectif essentiel qui leur est assigné est de rationaliser l'utilisation des moyens qui leur sont confiés en s'ouvrant sur des marchés autres que SONELGAZ, d'assurer leur autonomie financière et de promouvoir leurs activités.

Les activités touchées par ces transformations sont les suivantes :

- Imprimerie
- Maintenance des transformateurs
- Maintenance des véhicules
- TRANSMEX (Entreprise de transport exceptionnel)
- HMP (Hôtel le Mas des Planteurs)
- SPAS (Société de Prévention et d'Action en Sécurité).

Les actions concrétisées en 2004 portent sur la filialisation des activités « médecine du travail » et « recherche et développement ».

L'exercice 2005 a connu la création de la direction des centres de formation en préparation de la filialisation de cette activité, ainsi que le lancement du projet d'organisation de la fonction informatique en perspective de sa filialisation en associant l'ensemble des informaticiens de l'entreprise. Cette entité sera chargée de la modernisation et du développement des systèmes informatiques du Groupe SONELGAZ.

L'année 2006 a été marquée par l'intégration des filiales travaux au Groupe Sonelgaz ainsi que la création de l'Opérateur Système Electrique.

En 2007, le Groupe a connu la concrétisation de la filiale « IFEG » (Institut de Formation en Electricité et Gaz), ainsi que la création de la Société mixte de Télécommunication « ST.Spa » entre Sonelgaz et Sonatrach dénommée "Algerian Energy Telecom Company".

Sonelgaz a par ailleurs souscrit au capital de plusieurs sociétés en participation telles que: SKH, SKT et SKD.

III.3.2. Organisation de SONELGAZ en Groupe

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation consacre non seulement l'ouverture de la production de l'électricité à la concurrence mais aussi la séparation, sous forme de filiales érigées en SPA, des fonctions de production, de transports de l'électricité et du gaz ainsi que de la distribution.

Ce processus a donné lieu à partir du 1^{er} janvier 2004 à la création de trois nouvelles filiales que sont :

- **Le GRTE (Gestionnaire Réseau Transport Electricité)** : assumant les fonctions de gestionnaire du réseau transport de l'électricité et celles de la coordination du système « production - transport »,
- **Le GRTG (Gestionnaire Réseau Transport Gaz)** : assumant les fonctions de gestionnaire du réseau transport du gaz et celles du système gazier pour le marché national du gaz,
- **La SPE (SONELGAZ Production Electricité)** : pour la production de l'électricité.

Conformément aux statuts de ces filiales, SONELGAZ est, dans une première phase, actionnaire unique. La maison mère, en cas d'ouverture du capital de ces filiales, demeurera actionnaire majoritaire. Elle détient également le pouvoir d'orientation et de contrôle de ses filiales et veille à la cohérence globale du Groupe.

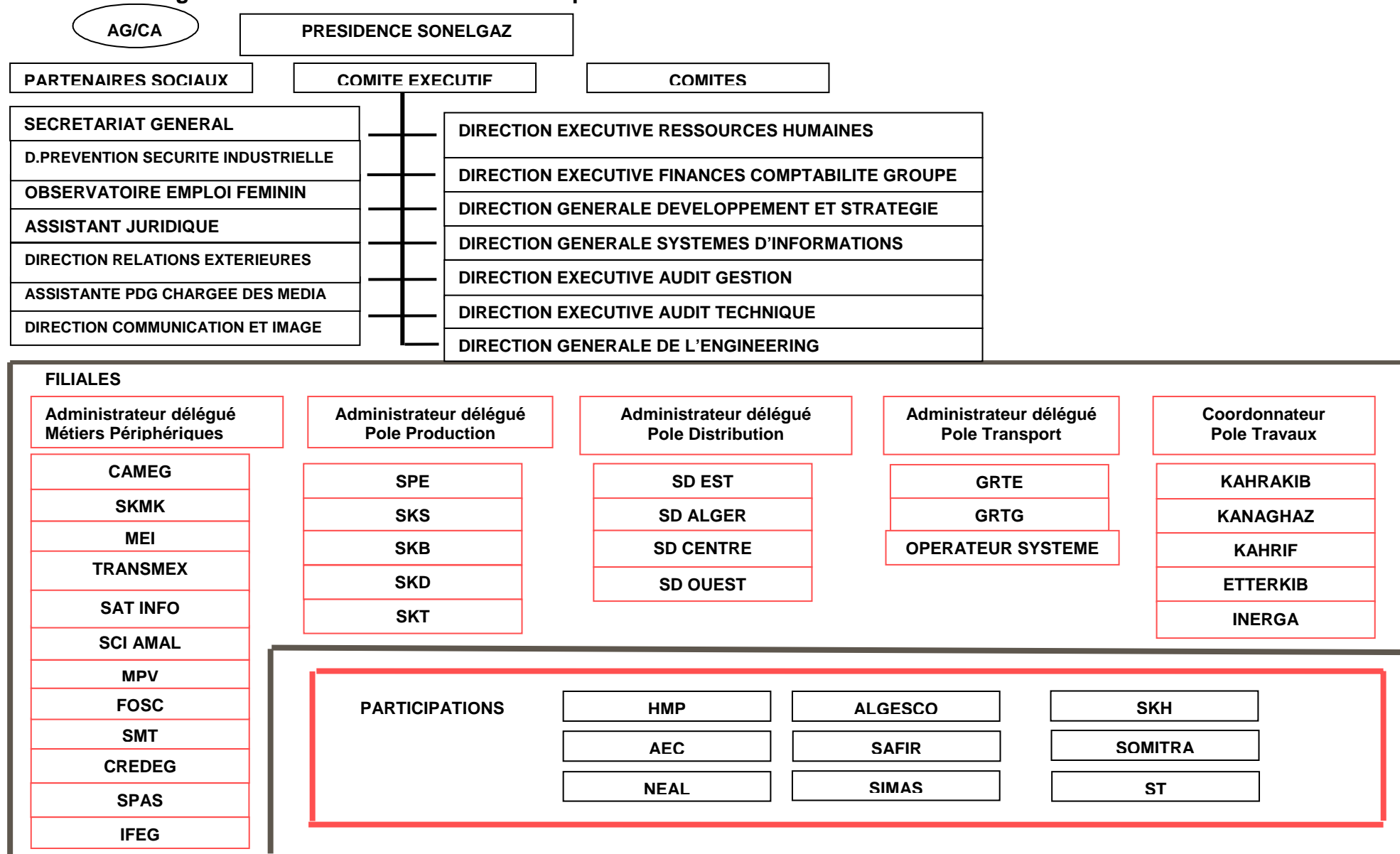
L'exercice 2005, a été marqué par l'installation officielle de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) et du rattachement des entreprises de travaux (KAHRIF, KANAGAZ, INERGA, ETTERKIB, KAHRAKIB) au Groupe SONELGAZ sur décision des pouvoirs publics, pour une meilleure efficacité dans la réalisation des ouvrages énergétiques.

L'exercice 2006 a connu la filialisation de la distribution par la création de quatre filiales autonomes :

- Sonelgaz Distribution Alger SpA (SDA),
- Sonelgaz Distribution Centre SpA (SDC),
- Sonelgaz Distribution Est SpA (SDE) et
- Sonelgaz Distribution Ouest SpA (SDO).

Ainsi que la création de l'Opérateur Système Electrique.

III.4- Schéma organisationnel et fonctionnel du Groupe SONELGAZ



III.5- Personnel du Groupe

A fin 2007, l'effectif du Groupe Sonelgaz s'est élevé à 56 510 agents.

Sur le plan de la rémunération, les frais du personnel de l'exercice 2007 ont atteint 16,8 Milliards de DA.

L'effectif des filiales métiers et siège du Groupe est passé de 22 365 en 2006 à 25 124 agents à fin décembre 2007, enregistrant une hausse de 12,3%.

Les indicateurs caractéristiques de la fonction ressource humaine de 2007 sont stables par rapport à 2006, témoignant d'un bon climat social. Ces indicateurs peuvent être résumés comme suit :

- taux de départs définitifs (taux normal hors transfert): 2,9% (2,8% en 2006),
- taux d'inactivité temporaire : 2,89% (2,2% en 2006).

III.5.1. Evolution par groupe socioprofessionnel

A fin décembre 2007, le nombre d'agents actifs des filiales métiers et Siège du Groupe Sonelgaz a enregistré une hausse de 12,3%, soit 2 759 agents : il est passé de 22 365 agents à 25 124.

Par groupe socioprofessionnel, les évolutions annuelles ont été les suivantes :

	Décembre 2006		Décembre 2007		Evolution	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cadres	6 084	27,2%	7 175	28,6%	1 091	17,9%
Maîtrise	11 753	52,6%	13 772	54,8%	2 019	17,2%
Exécution	4 528	20,2%	4 177	16,6%	-351	-7,8%
Ensemble	22 365	100,0%	25 124	100%	2 759	12,3%

III.5.2. Evolution par branche d'activité

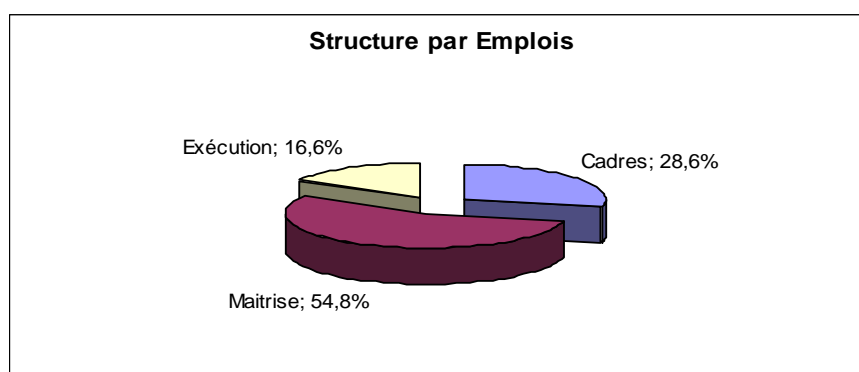
	Décembre 2006		Décembre 2007		Evolution (07/06)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SDA	2 050	9,2%	2 365	9,4%	315	15,4%
SDC	3 337	14,9%	4 071	16,2%	734	22,0%
SDO	4 433	19,8%	5 004	19,9%	571	12,9%
SDE	4 954	22,2%	5 720	22,8%	766	15,5%
SPE	3 250	14,5%	3 350	13,3%	100	3,1%
GRTE	1 934	8,6%	2 091	8,3%	157	8,1%
GRTG	789	3,5%	841	3,3%	52	6,6%
OS	69	0,3%	78	0,3%	9	13,0%
Siège Groupe	1 549	6,9%	1 604	6,4%	55	3,6%
Ensemble	22 365	100,0%	25 124	100,0%	2 759	12,3%

Les Sociétés de Distribution ont enregistré en 2007 des taux d'accroissements appréciables dus principalement au niveau important de recrutement de commerciaux ainsi que des cadres.

III.5.3. Evolution de la structure des effectifs

La structure des effectifs en activité par classement (les agents sont rangés dans les groupes socioprofessionnels en fonction de leurs classements personnels) montre une forte évolution des populations Cadres et Maîtrise au détriment de l'Exécution :

Cadres	+ 1,4 points
Maîtrise	+ 2,3 points
Exécution	- 3,6 points



III.6- Investissements

En terme d'investissements, en plus de la mise en service de la nouvelle centrale de Berrouaghia en Cycle Combiné de 484 MW, il faut noter en particulier les réalisations très importantes sur le réseau de transport électricité qui se situe dans le cadre du renforcement notamment pour le nouveau palier en 400 KV et de la remise à niveau du réseau haute tension ainsi que l'initiation du programme d'urgence en matière de mise à niveau des moyens de production.

Les faits marquants ayant caractérisé l'activité de SONELGAZ en 2007 sont repris ci-après :

- Mise en service de 25 Groupes Diesel (14 X 500 KW + 2 546 KW + 4 X 520 KW).
- Mise en service de 7 et 2 Groupes respectivement pour les centrales Turbines Gaz de Marsat (8 X 23 MW) et Ain Salah (4 X 23 MW).
- Transfert de huit groupes de M'sila (8 X 23 MW) vers Marset El Hadjadj.
- Mise en gaz de 86 postes.
- Mise en service de 31 ouvrages de lignes correspondants à 466 Km de lignes et de 39 ouvrages postes.
- Réalisation de 3 ouvrages de liaisons en fibre optique et déroulage de 86,5 km de câble.
- La réalisation de 7 432 km pour la distribution de l'électricité et 5 925 Km pour le gaz.
- En terme de réalisation immobilière, des remises d'ouvrages ont été enregistrées, notamment en ce qui concerne des blocs de bureaux et l'aménagement de l'entrée du siège du Gué de Constantine.

III.7- Litiges

La dimension de l'Entreprise, son implantation sur l'ensemble du territoire, la nature des activités exercées qui sont génératrices de risque induisent nécessairement des litiges avec des tiers et dans certains cas avec sa clientèle (créances dues à la consommation de l'énergie) ou son personnel.

Dans la prise en charge du contentieux, SONELGAZ privilégie le règlement amiable fondé sur le principe d'équité et du respect de la loi.

En terme de volume d'affaires, le contentieux à fin 2007 a enregistré 66 nouvelles affaires au niveau de la maison mère. Au cours de cette année, 48 affaires ont été jugées, dont 34 en faveur de Sonelgaz. Dans ce cadre, SONELGAZ a pratiquement assaini le dossier contentieux social dans les cas de licenciement en particulier dont les montants des indemnités étaient relativement importants.

Au plan de son impact, le contentieux n'induit pas de charges financières lourdes pour l'entreprise dans la mesure où il s'agit essentiellement des litiges portant sur des indemnisations au titre de servitudes dont les montants en général ne sont pas très importants.

Les litiges dans lesquels la société risque d'être condamnée à verser des indemnités dans les affaires présentant des enjeux importants donnent lieu à la constitution d'une provision.

III.8- Contrats et engagements importants

Depuis 2004, Sonelgaz a procédé au lancement de quatre emprunts obligataires, trois par voie institutionnelle et un destiné au grand public.

Emprunts obligataires institutionnels :

- 2004 : a consisté à lever 20 milliards de DA sur trois tranches de 5, 6 et 7 ans,
- 2005 : a permis de lever un montant de 10 milliards de DA sur des échéances de 7 ans (ouverture de la tranche existante), 9 ans et 11 ans,
- 2006 : a permis de lever 12 milliards de DA sur deux tranches de 9 et 11 ans.

Emprunt obligataire grand public :

- 2005 : a consisté à lever 15 Milliards de DA sur 6 ans avec des taux progressifs de 3,5 à 7%.

Une convention pour un montant global de 127,3 Milliards de dinars a été signée en mai 2007 avec la BNA dans le cadre de la ligne de crédit sur ressources du Trésor Public. Cette convention porte sur le financement de projets d'investissement relevant des filiales Sonelgaz (GRTE et SPE).

III.9- Facteurs risques

Compte tenu de la nature du parc de production composé essentiellement de turbines à vapeur et de turbines à gaz dont le combustible, le gaz naturel, ne présente pas de risque de rupture d'alimentation d'une part, et l'interconnexion du réseau de transport couvrant la partie nord du pays d'autre part, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de facteurs risques importants susceptibles de grever sur l'activité de la société.

Chapitre IV : Informations financières

Les informations contenues dans la présente notice sont relatives aux comptes arrêtés au 31/12/2007.

Il est présenté également une analyse des postes de bilans et du tableau de comptes de résultats pour l'exercice 2007 clos.

IV.1 - Principes comptables en vigueur

Les comptes de SONELGAZ sont établis selon les règles prescrites par le plan comptable national algérien (P.C.N), les principes comptables généralement admis ainsi que les règles de consolidation et travaux de rapprochement des opérations intra-groupe et de retraitement des données des comptes individuels.

Le Périmètre de consolidation est constitué par la société mère et les filiales métiers de base du Groupe.

Par ailleurs, les comptes de l'entreprise ont été adaptés selon les aménagements apportés au plan comptable national (arrêté du journal officiel n° 91 du 22/12/1999).

Les états financiers de SONELGAZ respectent les principes comptables de continuité de l'activité, de permanence des méthodes, de présentation et d'évaluation.

L'Assemblée Générale Ordinaire de SONELGAZ SPA réunie le 27 septembre 2007, a décidé conformément à l'article 9.2 des statuts de la société d'approuver l'affectation du résultat net bénéficiaire consolidé de l'exercice 2006.

Les titres de participations détenus sur les filiales ne faisant pas partie du périmètre de consolidation sont enregistrés au niveau des créances d'investissements, dans le compte – Titres de participation -

IV.1.1 - Investissements

- Frais préliminaires et leur résorption : les frais préliminaires sont enregistrés dans des comptes de charges par nature et transférés en fin d'exercice dans le compte approprié.

Les frais préliminaires sont résorbés en totalité dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

- Equipements de production : les équipements de production constituent la quasi totalité des investissements de la société. Ils sont évalués au coût historique d'acquisition ou à leur coût de production et ont donné lieu aux réévaluations légales intervenues au cours des exercices antérieurs.

- **Méthode d'amortissement des investissements** : SONELGAZ a opté pour le système d'amortissement dégressif pour les biens les plus importants gérés au niveau du fichier central. L'autorisation d'option pour ce système a été applicable à partir du 1^{er} Janvier 2000.

Les autres biens gérés par les fichiers auxiliaires (véhicules, matériels de bureaux, informatique...) sont amortis en appliquant le procédé linéaire.

IV.1.2 - Stocks

Les stocks sont comptabilisés dans leurs comptes appropriés au prix d'achats majorés de frais d'approche (transport, droits de douane...).

IV.1.3 - Créances

- **Créances sur clients** : Les créances sur clients ont pour origine principalement la vente d'énergie (électricité et gaz).

- **Créances sur les sociétés apparentées** : Les créances de SONELGAZ sur ses sociétés en participation sont constituées principalement des prestations de services et des prestations de trésorerie.

IV.1.4 – Dettes

La comptabilisation de la dette en monnaie étrangère se fait sur la base des factures reçues avec une contre valeur en Dinars au cours du jour de la mobilisation.

Un cours moyen pondéré est déterminé à la fin des mobilisations financières pour l'établissement d'un échéancier de remboursement. La comptabilisation des remboursements se fait au cours réel du jour effectif du paiement.

La différence constatée entre le cours moyen pondéré et le cours définitif lors des remboursements est constatée comme différence de change dans les comptes de résultats appropriés.

A la clôture des comptes, une provision pour risque de perte de change est constatée pour l'ensemble des pertes de change probables sans compensation avec les gains probables, conformément au principe de prudence.

IV.2 - Régime fiscal en vigueur

SONELGAZ SPA est soumise au régime du droit commun. L'option choisie est celle du régime fiscal des groupes de sociétés.

IV.2.1 - Impôt sur le résultat

Le résultat brut de l'exercice est soumis au taux réduit de 12,5 % à concurrence du bénéfice réinvesti, et 25 % pour le reste.

IV.2.2 - Régimes fiscaux dérogatoires

Régime fiscal applicable aux projets d'investissements bénéficiant des avantages accordés par l'ANDI.

Les projets d'investissements de SONELGAZ qui font l'objet de déclaration auprès de l'ANDI bénéficient des avantages fiscaux à travers l'application d'un taux réduit de 5% en matière des droits de douane sur les équipements et matériels importés et l'exonération de la TVA sur les équipements et matériels importés, ainsi que sur les achats locaux.

IV.3 – Présentation et analyse des bilans

IV.3.1. Présentation des bilans

Les bilans de SONELGAZ pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 se présentent comme suit :

ACTIF

(En Milliers de DA)

INTITULE	Consolidé 2004*	Consolidé 2005	Consolidé 2006	2007 **
Frais préliminaires	465 269	613 877	941 702	720 239
Valeurs incorporelles	361 140	451 532	1 301 786	1 358 161
Terrains	643 422	665 728	674 684	798 743
Equipements de production	775 572 213	841 911 266	901 090 362	986 020 083
Equipements sociaux	6 551 077	6 573 223	6 766 900	6 574 503
Investissements en cours	125 994 580	132 398 646	157 486 629	180 340 144
Investissements bruts	909 587 701	982 614 272	1 068 262 063	1 175 811 873
Résorption frais préliminaires	-360 393	-494 952	-906 442	-720 239
Amortissements exceptionnels valeurs incorporelles	-248 756	-354 485	-547 606	-735 006
Amortissement équipements de production	-490 466 559	-526 786 513	-562 970 834	-603 398 233
Amortissement équipements sociaux	-2 775 180	-2 954 395	-3 077 440	-2 946 824
Investissements nets	415 736 813	452 023 927	500 759 741	568 011 571
Marchandises	125 529	123 767	137 395	49 690
Matières et fournitures	12 278 788	15 698 296	18 283 382	19 590 590
Travaux en cours	0	0	0	0
Déchets et rebuts	23	23	8	8
Stocks bruts	12 404 340	15 822 086	18 420 785	19 640 288
Provisions stocks	-211 675	-377 539	-1 848 511	-2 320 487
Stocks nets	12 192 665	15 444 547	16 572 274	17 319 801
Créances d'investissements	31 656 923	43 856 729	35 907 991	55 821 485
Créances de stocks	139 091	21 109	556 612	93 497
Créances sur associés et sociétés apparentées	15 876 425	16 478 748	28 853 440	14 290 148
Avances pour compte	20 624 450	30 691 924	41 211 218	57 309 111
Avances d'exploitation	12 147 456	8 955 416	15 437 882	11 613 192
Créances clients	44 603 911	56 323 550	61 336 993	66 725 034
Disponibilités	38 552 079	13 243 386	26 942 220	63 978 799
Comptes débiteurs du passif	26 914	6 483	397 145	67 851
Créances brutes	163 627 249	169 577 345	210 643 501	269 899 117
Provisions créances	-11 770 197	-16 985 601	-18 665 151	-22 754 587
Créances nettes	151 857 052	152 591 744	191 978 350	247 144 530
Total Actif	579 786 530	620 060 218	709 310 365	832 475 902

PASSIF

(En Milliers de DA)

INTITULE	Consolidé 2004*	Consolidé 2005	Consolidé 2006	2007 **
Capital	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Réserves	36 149 162	36 149 162	37 866 957	37 889 222
Subventions d'investissements	130 641 993	144 067 678	95 483 126	135 883 126
Ecart de réévaluation	76 453 532	33 053 204	1 000 185	525 050
Résultats en instance d'affectation	0	-361 580	0	0
Provisions pour pertes et charges	13 491 611	14 470 350	11 781 115	12 436 620
Autres fonds propres	0	48 248 991	157 032 115	173 659 771
Total Fonds Propres	406 736 298	425 627 805	453 163 498	510 393 789
Dettes d'investissements	115 451 324	132 411 765	178 135 147	261 016 176
Dettes de stocks	11 602 915	5 370 622	9 672 642	10 698 097
Détentions pour compte	3 617 642	3 989 294	2 967 278	3 061 269
Dettes envers les associés et sociétés apparentées	5 035 252	4 785 543	6 692 494	2 849 446
Dettes d'exploitation	8 557 252	11 259 855	13 096 319	10 744 283
Avances commerciales	14 949 156	20 970 122	21 964 152	23 499 914
Dettes financières	2 168 734	0	0	8 235
Comptes créditeurs de l'actif	293 167	384 529	7 694 549	115 704
Total Dettes	161 675 442	179 171 730	240 222 581	311 993 124
Résultat (Bénéficiaire)	11 374 789	15 260 683	15 924 286	10 088 989
Total Passif	579 786 530	620 060 218	709 310 365	832 475 902

(*): L'année 2004 a connu la création de 3 filiales métiers de base, à compter de cet exercice, les chiffres financiers sont consolidés avec ceux de la maison mère.

(**): Les données financières de l'exercice 2007 ne sont pas certifiées par les Commissaires aux Comptes ni approuvées par l'Assemblée Générale de la Société.

IV.3.2. Analyse des bilans comptables

Le bilan au 31.12.2007 totalise 832 476 Millions de DA contre 709 310 Millions de DA au 31.12.2006, soit une augmentation de 17%. Cette augmentation s'explique par l'évolution des postes présentés dans le tableau ci-après :

En Milliers de DA

Libellé	2004	2005	2006	2007	Evolution		
					05/04	06/05	07/06
Investissements en cours	125 994 580	132 398 646	157 486 629	180 340 144	5%	19%	15%
Equipements de production nets	285 105 654	315 124 753	338 119 528	382 621 850	11%	7%	13%
Stocks nets	12 192 665	15 444 547	16 572 274	17 319 801	27%	7%	5%
Créances nettes	151 857 052	152 591 744	191 978 350	247 144 530	-	26%	29%
Dettes	161 675 442	179 171 730	240 222 581	311 993 124	11%	34%	30%
Fonds propres	406 736 298	425 627 805	453 163 498	510 393 789	5%	6%	13%

Note 1 : Investissements

En Milliers de DA

INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Frais préliminaires	465 269	613 877	941 702	720 239	32%	53%	-23%
Valeurs incorporelles	361 140	451 532	1 301 786	1 358 161	25%	188%	4%
Terrains	643 422	665 728	674 684	798 743	3%	1%	18%
Equipements de production	775 572 213	841 911 266	901 090 362	986 020 083	9%	7%	9%
Equipements sociaux	6 551 077	6 573 223	6 766 900	6 574 503	0%	3%	-3%
Investissements en cours	125 994 580	132 398 646	157 486 629	180 340 144	5%	19%	15%
Investissements bruts	909 587 701	982 614 272	1 068 262 063	1 175 811 873	8%	9%	10%
Amortissements et résorptions	493 850 888	530 590 345	567 502 322	607 800 302	7%	7%	7%
Investissements nets	415 736 813	452 023 927	500 759 741	568 011 571	9%	11%	13%

Le montant des investissements bruts a évolué de 10 % en 2007 par rapport à 2006. Cette variation se décompose comme suit :

- Investissements en service : + 85 Milliards de DA
- Investissements en cours : + 23 Milliards de DA

Les investissements en service ont évolué de 85 Milliards de DA imputable essentiellement au poste « Equipements de production ».

Les équipements de production et les investissements en cours progressent respectivement de 9% et 15% en 2007 par rapport à 2006.

Les amortissements et résorption ne progressent que de 7% ramenant ainsi les investissements nets à une augmentation de 13%.

Note 2 : Stocks

En Milliers de DA

INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Marchandises	125 529	123 767	137 395	49 690	-1%	11%	-64%
Matières et fournitures	12 278 788	15 698 296	18 283 382	19 590 590	28%	16%	7%
Déchets et rebuts	23	23	8	8	0%	-65%	0%
Stocks bruts	12 404 340	15 822 086	18 420 785	19 640 288	28%	16%	7%
Provisions stocks	-211 675	-377 539	-1 848 511	-2 320 487	78%	390%	26%
Stocks nets	12 192 665	15 444 547	16 572 274	17 319 801	27%	7%	5%

Les stocks bruts enregistrent une augmentation de 7% par rapport à l'exercice précédent imputable essentiellement au poste « Matières et fournitures », qui est mouvementé au niveau de SPE dont le niveau de stock de la pièce de sécurité passe de 15.5 à 16,9 Milliards de DA.

Note 3 : Créances

En Milliers de DA

Cpts	INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
42	Créances d'investissements	31 656 923	43 856 729	35 907 991	55 821 485	39%	-18%	55%
43	Créances de stocks	139 091	21 109	556 612	93 497	-85%	2537%	-83%
44	Créances sur sociétés apparentées	15 876 425	16 478 748	28 853 440	14 290 148	4%	75%	-50%
45	Avances pour compte	20 624 450	30 691 924	41 211 218	57 309 111	49%	34%	39%
46	Avances d'exploitation	12 147 456	8 955 416	15 437 882	11 613 192	-26%	72%	-25%
47	Créances clients	44 603 911	56 323 550	61 336 993	66 725 034	26%	9%	9%
48	Disponibilités	38 552 079	13 243 386	26 942 220	63 978 799	-66%	103%	137%
40	Comptes débiteurs du passif	26 914	6 483	397 145	67 851	-76%	6026%	-83%
	Total créances brutes	163 627 249	169 577 345	210 643 501	269 899 117	4%	24%	28%
49	Provisions	11 770 197	16 985 601	18 665 151	22 754 587	44%	10%	22%
	Total créances nettes	151 857 052	152 591 744	191 978 350	247 144 530	0%	26%	29%

Les créances brutes évoluent globalement de 28% (+59 Milliards de DA). Les évolutions remarquables ont été constatées au niveau des rubriques :

- Disponibilités : 37 Milliards de DA
- Créances d'investissements : 20 Milliards de DA
- Avances pour compte : 16 Milliards de DA

Les créances d'investissements enregistrent une augmentation de 55% imputable principalement au poste « Avances et acomptes sur investissement » constaté au niveau de SPE en rapport avec les avances sur marchés libérées dans le cadre de la réalisation du plan d'urgence.

Les avances pour compte accusent une augmentation (+39%) par rapport à l'exercice 2006 imputable essentiellement au compte « Précompte TVA » constaté en majorité au niveau de GRTE, GRTG et SPE.

Les disponibilités brutes affichent une augmentation de (+137%). L'évolution la plus importante est au niveau du poste « Comptes bancaires » qui enregistre une augmentation de 38.7 Milliards de DA, dont 35,1 Milliards de DA porte sur les dotations de l'Etat au titre du financement des programmes publics d'électrification rurale (ER) et de distribution publique (DP).

Note 4 : Fonds propres

En Millions de DA

INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Capital	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	0%	0%	0%
Réserves	36 149 162	36 149 162	37 866 957	37 889 222	0%	5%	0%
Subventions d'investissements	130 641 993	144 067 678	95 483 126	135 883 126	10%	-34%	42%
Ecarts de réévaluation	76 453 532	33 053 204	1 000 185	525 050	-57%	-97%	-48%
Résultat en instance d'affectation	0	-361 580	0	0		-100%	0%
Provisions pour pertes et charges	13 491 611	14 470 350	11 781 115	12 436 620	7%	-19%	6%
Autres Fonds propres	0	48 248 991	157 032 115	173 659 771		225%	11%
Total Fonds propres	406 736 298	425 627 805	453 163 498	510 393 789	5%	6%	13 %

Les fonds propres au 31 décembre 2007 s'établissent à 510,4 Milliards de dinars et se décomposent comme suit :

- Capital social : 150 Milliards DA
- Réserves : 37,9 Milliards de DA
- Subventions d'investissement : 135,9 Milliards de DA
- Ecart de réévaluation : 0,5 Milliards de DA
- Provisions : 12,4 Milliards de DA
- Autres fonds propres : 173,7 Milliards de DA

Le compte « Subventions reçues de l'Etat » accuse une augmentation de 40,4 Milliards de DA qui s'explique par quatre versements durant l'année 2007 :

- 10 Milliards de DA concernent la dotation budgétaire de l'Etat pour le programme des 10 wilayas sud
- 0,4 Milliards de DA pour le programme spécial Alger
- 15 Milliards de DA pour le programme hauts plateaux
- 15 Milliards de DA pour le programme complémentaire soutien de l'état.

A compter de l'année 2005 (année effective de consolidation), les opérations de retraitement des comptes de réserves, subventions d'investissement et écart de réévaluation (relatives aux filiales) sont classés au compte « Autres fonds propres ».

Par ailleurs, l'année 2004 a enregistré un déficit de la société mère, ce qui justifie la constatation du même solde du compte « réserves ».

Note 5 : Dettes

En Milliers de DA

INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Comptes créditeurs de l'actif	293 167	384 529	7 694 549	115 704	31%	1901%	-98%
Dettes d'investissements	115 451 324	132 411 765	178 135 147	261 016 176	15%	35%	47%
Dettes de stocks	11 602 915	5 370 622	9 672 642	10 698 097	-54%	80%	11%
Détentions pour compte	3 617 642	3 989 294	2 967 278	3 061 269	10%	-26%	3%
Dettes sociétés apparentées	5 035 252	4 785 543	6 692 494	2 849 446	-5%	40%	-57%
Dettes d'exploitation	8 557 252	11 259 855	13 096 319	10 744 283	32%	16%	-18%
Avances commerciales	14 949 156	20 970 122	21 964 152	23 499 914	40%	5%	7%
Dettes financières	2 168 734	0	0	8 235	-100%		
TOTAL DES DETTES	161 675 442	179 171 730	240 222 581	311 993 124	11%	34%	30%

Le montant global des dettes s'élève à 312 Milliards de DA en 2007, soit une évolution à la hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus importantes ont été enregistrées au niveau du poste « Dettes d'investissement » : + 83 Milliards de DA.

5-1 Dettes d'investissements

En Milliers de DA

INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Emprunts obligataires	20 000 000	45 903 050	57 553 050	57 553 050	130%	25%	0%
Emprunts bancaires	52 802 016	52 471 150	79 644 356	166 156 383	-1%	52%	109%
Crédit d'investissements	16 952 151	10 433 123	19 127 043	16 144 168	-38%	83%	-16%
Autres emprunts	22 137 872	20 288 244	17 251 684	14 261 811	-8%	-15%	-17%
Fournisseurs – Retenues de garantie	2 758 891	2 388 227	3 317 746	5 140 644	-13%	39%	55%
Cautionnements reçus	800 393	927 971	1 241 267	1 760 119	16%	34%	42%
Total des dettes d'investissements	115 451 324	132 411 765	178 135 147	261 016 176	15%	35%	47%

La progression des dettes d'investissement est imputable essentiellement aux rubriques suivantes :

- Les emprunts obligataires contractés par le Groupe dont 11.65 milliards de DA au titre de l'exercice 2006.
- Les emprunts bancaires qui ont évolué de (+ 52 %) soit l'équivalent de 27 Milliards DA dans le cadre de la ligne de crédit octroyée par le Trésor Public et contractée auprès de la BNA ainsi que le crédit d'investissement qui a enregistré une évolution de 8,7 Milliards DA.

Ce poste a progressé de 47 % soit 83 Milliards DA. La progression des dettes d'investissement est imputable essentiellement aux emprunts bancaires qui ont augmenté de 87 Milliards.

Cette augmentation est due à la quote-part mobilisée en 2007 pour un montant de 75 Milliards de DA sur la ligne Trésor pour le financement du programme d'investissement du Groupe.

5-2 Dettes de stocks

En Milliers de DA

INTITULE	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Fournisseurs	8 321 126	2 592 616	6 586 542	8 203 413	-69%	154%	25%
Factures à recevoir	3 281 790	2 778 006	3 086 099	2 494 684	-15%	11%	-19%
Total des Dettes de stocks	11 602 916	5 370 622	9 672 642	10 698 097	-54%	80%	11%

Les dettes de stocks ont connu une sensible augmentation de 11% par rapport à 2006. Cette hausse concerne le poste « Fournisseurs » qui a enregistré une augmentation de 25 % imputable en majorité à SPE (3,7 Milliards DA et qui concerne les achats gaz à SONATRACH).

5-3 Tableau d'exigibilité des dettes au 31.12.2007

En Milliers de DA

Compte	DETTES	Court Terme < 1 an	Moyen Terme 1 à 7 ans	Long Terme > 7 ans	TOTAL
52	Dettes d'investissement	31 777 708	103 388 756	125 849 711	261 016 176
53	Dettes de stocks	10 698 097	0	0	10 698 097
54	Détentions pour compte	3 061 269	0	0	3 061 269
55	Dettes envers associés et sociétés apparentées	2 846 446	3 000	0	2 849 446
56	Dettes d'exploitation	10 744 284	0	0	10 744 283
57	Avances commerciales	23 499 914	0	0	23 499 914
58	Dettes financières	8 235	0	0	8 235
50	Comptes créditeurs de l'actif	115 704	0	0	115 704
	TOTAL	82 751 657	103 391 756	125 849 711	311 993 124

IV.3.3. Analyse des bilans financiers

Les bilans financiers des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 après retraitement se présentent comme suit :

En Millions de DA

Désignation	2004	2005	2006	2007
Actif Immobilisé :	432 178	483 917	539 042	607 480
Actif Circulant :	147 609	136 143	170 268	224 996
Stocks *	1 613	3 252	2 673	1 623
Créances	109 569	121 879	142 757	161 534
Disponibilités	36 427	11 012	24 838	61 839
TOTAL ACTIF	579 787	620 060	709 310	832 476
Fonds propres :	418 111	440 888	469 088	520 483
Dettes L M T	89 740	115 072	140 081	229 241
Capitaux Permanents	507 851	555 960	609 169	749 724
Dettes à C T :	71 936	64 100	100 141	82 752
TOTAL PASSIF	579 787	620 060	709 310	832 476

(*) : Hors stocks pièces de sécurité considérées comme actif immobilisé.

- Appréciation du fonds de roulement

En Millions de DA

Désignation	2004	2005	2006	2007
Fonds de Roulement	75 674	72 043	70 126	142 245
Besoin en Fonds de Roulement	39 247	61 031	45 289	80 405
Trésorerie	36 427	11 012	24 838	61 839

- **Fonds de roulement** : Les capitaux permanents financent la totalité des immobilisations durant les quatre exercices, ce qui dégage un fonds de roulement positif.

- **Besoin en fonds de roulement** : Le fonds de roulement permet de couvrir les besoins en fonds de roulement pendant chacun des 4 exercices.
- **Trésorerie nette**: La trésorerie nette est positive pour les quatre exercices .La trésorerie a connu une amélioration continue et ce depuis 1996, l'entreprise ne fait plus recours au découvert bancaire. La nette augmentation enregistrée en 2004, 2006, et 2007 découle de la réception des fonds issus principalement des emprunts obligataires respectifs de 20 Milliards de DA en Décembre 2004 et 11,6 Milliards de DA en Mai 2006 ainsi que le crédit de 49 Milliards de DA octroyé par la BNA en 2006, et les dotations de l'Etat au titre du financement des programmes publics d'électrification rurale (ER) et de distribution publique (DP) en 2007.

- **Analyse des ratios**

Désignation	2004	2005	2006	2007
- Ratio de financement des immobilisations				
Fonds permanents / Immobilisations	1,17	1,15	1,13	1,23
- Autonomie financière				
Dettes d'investissements /Fonds propres	0,21	0,31	0,39	0,51
- Ratio de liquidité immédiate :				
Disponibilités / Dettes à court terme	0,51	0,17	0,25	0,75
- Ratio d'endettement				
Service dettes / Chiffres d'affaires	0,10	0,10	0,10	0,16
- Rentabilité des capitaux propres				
Résultat net / Fonds propres	0,03	0,04	0,04	0,02

- Avec un taux de 123 %, les immobilisations sont financées complètement par les capitaux permanents, ce qui explique aussi un fonds de roulement positif.
- Le ratio d'autonomie financière est stable sur les quatre exercices, les hausses constatées à partir de l'exercice 2004 sont relatives aux nouveaux emprunts bancaires et obligataires mobilisés durant ces exercices.
- La capacité de l'entreprise à honorer ses dettes à court terme est satisfaisante, donc pas de risque d'insolvabilité.
- Bonne rentabilité des capitaux propres.

IV.4 - Présentation des tableaux de comptes de résultats

Les TCR de SONELGAZ pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 se présentent comme suit :

En Milliers de DA

CPTE	DESIGNATION	2004		2005		2006		2007*	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
70	VENTES DE MARCHANDISES		7 613		176		-		94 725
60	MARCHANDISES CONSOMMEES	1 225						82 656	
80	MARGE BRUTE	6 388		176		-		12 069	
80	MARGE BRUTE		6 388		176		-		12 069
71	PRODUCTION VENDUE		84 607 545		96 673 316		109 982 180		118 825 805
72	PRODUCTION STOCKEE		-		-		-		-
73	PROD DE L'ENTREPRISE P/ELLE-MEME		1 739 085		1 516 561		3 148 632		6 489 104
74	PRESTATIONS FOURNIES		3 640 427		3 931 324		4 461 650		6 931 318
75	TRANSFERT DE CHARGES DE PRODUCTION		5 500 365		7 167 030		6 662 385		10 649 439
61	MATIERES &FOURNITURES CONSOMMEES	14 337 192		21 155 968		29 494 850		38 985 740	
62	SERVICES	14 068 115		15 243 142		16 668 616		19 234 781	
	TOTAL	28 405 308	95 493 810	36 399 110	109 288 407	46 163 466	124 254 847	58 220 521	142 907 735
81	VALEUR AJOUTEE	67 088 502		72 889 297		78 091 381		84 687 214	
81	VALEUR AJOUTEE		67 088 502		72 889 297		78 091 381		84 687 214
76	REVENUS FINANCIERS								2 728 346
77	PRODUITS DIVERS		667 446		2 061 628		1 317 339		210 629
78	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		1 377 734		201 680		102 930		842 581
63	FRAIS DU PERSONNEL	13 737 437		13 338 271		14 198 030		16 801 233	
64	IMPOTS ET TAXES	2 818 064		3 068 137		3 165 257		2 317 307	
65	FRAIS FINANCIERS	4 815 928		5 696 475		6 981 814		12 451 298	
66	FRAIS DIVERS	1 043 125		1 027 836		1 129 090		1 448 000	
68	DOTAT AUX AMORT.ET AUX PROVISIONS	28 597 710		32 258 806		34 950 346		44 047 645	
	TOTAL	51 012 264	69 133 683	55 389 525	75 152 605	60 424 537	79 511 650	77 065 483	88 468 770
83	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 121 419		19 763 080		19 087 113		11 403 287	
79	PRODUITS HORS EXPLOITATION		27 526 820		30 476 710		35 317 919		41 161 745
69	CHARGES HORS EXPLOITATION	31 089 093		31 873 481		35 639 894		42 476 043	

	TOTAL	31 089 093	27 526 820	31 873 481	30 476 710	35 639 894	35 317 919	42 476 043	41 161 745
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION		3 562 273		1 396 771		321 975		1 314 298
83	RESULTAT D'EXPLOITATION		18 121 419		19 763 080		19 087 113		11 403 287
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION	3 562 273		1 396 771		321 975		1 314 298	
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	14 559 146		18 366 309		18 765 137		10 088 989	
889	IMPOT SUR LES BENEFICES	3 184 356		3 105 626		2 840 851		-	
88	RESULTAT (bénéficiaire)	11 374 789		15 260 683		15 924 286		10 088 989	

(*) : Les données financières de l'exercice 2007 ne sont pas certifiées par les Commissaires aux Comptes ni approuvées par l'Assemblée Générale de la Société.

Note 6 : Chiffre d'affaires

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
70	Ventes de marchandises	7 613	176	0	94 725	-98%	-	100%
710	Ventes d'électricité	73 028 265	82 990 356	94 589 197	101 346 336	14%	14%	7%
711	Ventes de gaz	11 570 289	13 652 129	15 343 654	17 354 772	18%	12%	13%
712	Ventes de déchets	8 990	30 456	49 304	124 689	239%	62%	153%
714	Production annexe des centrales	1	376	25	8	37500 %	-93%	-68%
74	Travaux et prestations remboursables	3 640 427	3 931 325	4 461 650	6 931 318	8%	13%	55%
	Total chiffre d'affaires	88 255 585	100 604 818	114 443 830	125 851 848	14%	14%	10%

Le chiffre d'affaires affiche une progression de 10 % en passant de 114,4 Milliards de DA en 2006 à 125,8 Milliards de DA en 2007. L'essentiel de cette évolution se situe au niveau des ventes de l'électricité (+7%), des ventes du gaz (+13%) et des travaux et prestations remboursables (+55%) sous l'effet de l'augmentation du volume des ventes et l'intégration des nouveaux clients.

Note 7 : Produits divers

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
76	Revenus financiers	0	0	0	2 728 346			
770	Produits financiers	527 815	1 895 557	479 965	5 574	259%	-75%	-99%
779	Autres produits	139 631	166 071	837 375	205 056	19%	404%	-76%
	Total produits divers et revenue financiers	667 446	2 061 628	1 317 340	2 938 975	209%	-36%	123%

Le poste des produits divers et revenus financiers affiche une hausse de 123% qui s'explique par l'augmentation des revenus financiers de 2.7 Milliards de DA (dividendes reçus des filiales périphériques et travaux au titre de l'exercice 2006).

Note 8 : Consommations

Le détail des consommations se présente dans le tableau ci dessous :

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
060	Marchandises exercices antérieurs	0	0	0	0	-	-	-
061	Matières et fournitures consommées exercices antérieurs	179 169	141 473	42 908	765 651	-21%	-70%	1684 %
600	Marchandises	1 225	0	0	51 970	-	-	100%
601	Matériel consommé clé en mains	0	0	0	30 687	-	-	-
611	Consommations fuel	880 058	1 302 844	1 679 894	1 394 526	48%	29%	-17%
612	Matières et matériels	1 748 893	4 942 601	3 777 421	6 334 466	183%	-24%	68%
613	Carburant .lubrifiant .Matières .Matériel .non stockés.	1 217 525	1 161 667	1 678 912	1 416 620	-5%	45%	-16%
614	Gaz naturel	10 021 754	13 332 163	22 017 780	28 749 938	33%	65%	31%
618	Fournitures consommées par la société	289 793	275 221	297 936	324 539	-5%	8%	9%
	Total des consommations	14 338 417	21 155 969	29 494 851	39 068 397	48%	39%	32%

Le niveau global des consommations accuse une augmentation de 32 % par rapport à 2006 soit l'équivalent de 9.6 Milliards de DA.

Le poste « Matières consommables » a augmenté de 68% soit 2 .5 Milliards de DA due a l'accroissement des consommations sur stocks .Cette hausse a été constatée suite au programme particulièrement lourd qu'a connu SPE sur le Gros entretien et la maintenance systématique opérée sur l'exercice.

Le poste « Achats d'énergie » quant à lui a augmenté de 6 .7 Milliards de DA imputable aux filiales distribution .Cette progression s'explique par l'évolution des quantités consommées «électricité et gaz ».

Note 9 : Services

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
062	Services sur exercices antérieurs	319 679	394 205	492 248	803 781	23%	25%	63%
620	Transports	285 932	222 953	253 520	109 777	-22%	14%	-57%
621	Loyers et charges locatives	103 518	123 925	129 750	358 123	20%	5%	176%
622	Entretien et réparations	3 968 965	3 706 558	3 620 980	4 023 252	-7%	-2%	11%
623	Travaux & façons exécutés à l'extérieur	7 595 933	8 336 608	8 692 265	9 918 697	10%	4%	14%
624	Documentation	32 589	101 519	84 576	134 747	212%	-17%	59%
625	Rémunérations des tiers	254 694	538 532	1 192 122	1 114 203	111%	121%	-7%
626	Publicité	104 389	127 820	120 944	176 309	22%	-5%	46%
627	Déplacements et réceptions	981 526	1 095 290	1 032 920	1 606 200	12%	-6%	56%
628	Poste et télécommunications	420 889	595 731	1 049 292	989 691	42%	76%	-6%
Total des services		14 068 115	15 243 141	16 668 616	19 234 781	8%	9%	15%

Les services enregistrent une évolution de 15% en passant de 16,7 à 19,2 Milliards de DA en 2007.

Note 10 : Frais de personnel

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
063	Frais de personnel sur exercices antérieurs	1 372 173	96 756	3 636	76 242	-93%	-96%	1997 %
630	Rémunération du personnel	8 215 287	8 733 445	9 355 625	11 237 435	6%	7%	20%
632	Indemnités et prestations directes	1 814 775	1 982 643	2 190 029	2 465 468	9%	10%	13%
634	Contribution aux activités sociales	496 595	529 993	498 178	402 565	7%	-6%	-19%
635	Cotisations sociales	1 838 607	1 995 433	2 150 562	2 619 523	9%	8%	22%
Total des frais de personnel		13 737 437	13 338 270	14 198 030	16 801 233	-3%	6%	18%

Ce poste enregistre une évolution globale de 18 % en passant de 14,2 Milliards de DA en 2006 à 16,8 Milliards de DA en 2007. Cette progression s'explique par le recrutement d'un nombre assez important d'agents au niveau du Groupe.

La baisse enregistrée sur le compte « Contribution aux activités sociales » s'explique par le fait que la masse salariale du FOSC est réglée dans le cadre du Budget unique par la participation de l'ensemble des filiales propriétaire (changement de compte).

Note 11 : Impôts et taxes

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
064	Impôts et taxes sur exercices antérieurs	41 346	110 211	37 078	69 234	167%	-66%	87%
640	Versement forfaitaire	155 854	80 367	0	0	-48%	-100%	0%
641	Taxe sur l'activité professionnelle	2 402 846	2 753 878	3 006 467	2 158 934	15%	9%	-28%
646	Droits d'enregistrement	11 479	10 320	17 344	13 680	-10%	68%	-21%
647	Droits de douane	114 739	91 141	71 472	920	-21%	-22%	-99%
648	Autres droits, impôts & taxes	80 489	22 116	32 129	74 534	-73%	45%	132%
649	Provisions Impôts et taxes	11 312	104	767	5	-99%	638%	-99%
	Total	2 818 065	3 068 137	3 165 257	2 317 307	9%	3%	-27%

Ce poste affiche une diminution de 27% en passant de 3,2 Milliards de DA à 2,3 Milliards de DA. Cette baisse est due essentiellement au poste « Taxe sur l'activité professionnelle » qui a diminué de 28% suite à la défiscalisation des opérations intra groupe intervenue à partir de janvier 2007.

Note 12 : Frais financiers

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
065	Frais financiers sur exercices antérieurs	33 539	5 286	25 306	25 821	-84%	379%	2%
650	Intérêts sur emprunts	3 537 962	5 035 031	6 007 947	8 071 344	42%	19%	34%
653	Intérêts bancaires	307 831	6 213	199 704	14 419	-98%	3114 %	-93%
655	Frais de banque et de recouvrement	770 580	577 888	709 769	4 326 006	-25%	23%	509%
656	Frais sur titres	62 172	0			-100%	-	-
657	Commissions crédits documentaires, cautions et avals	55 384	37 102	34 272	8 568	-33%	-87%	-75%
658	Intérêts des fonds avancés aux filiales	48 461	34 956	4 817	5 140	-28%	-86%	7%
	Total des frais financiers	4 815 929	5 696 476	6 981 814	12 451 298	18%	23%	78%

Le montant global des frais financiers accuse une nette augmentation (+78%) par rapport à l'exercice 2006 passant de 7 Milliards de DA à 12.4 Milliards de DA.

L'évolution la plus importante concerne les intérêts sur emprunts qui sont en hausse de 2 Milliards de DA. Cette hausse s'explique par l'importance des intérêts intercalaires induits par les mobilisations importantes en 2006 et 2007 sur les emprunts financés par la ligne du Trésor.

Le poste « Frais de banque et de recouvrement » a enregistré quant à lui une augmentation de 3,6 Milliards de DA. Cette hausse s'explique par l'importance des commissions sur crédits documentaires supportées par SPE qui s'élèvent à 3,3 Milliards de DA au titre des opérations engagées dans le cadre du plan d'urgence de réalisation des 2000 MW (environ 100 Milliards de DA engagés).

Note 13 : Frais divers

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
066	Frais divers sur exercices antérieurs	845	907	571	47 956	7%	-37%	8299%
660	Assurances	834 449	821 952	835 907	1 084 563	-1%	2%	30%
668	Jetons de présence	1 817	2 534	4 602	4 881	39%	82%	6%
669	Autres frais divers	206 014	202 443	288 010	310 600	-2%	42%	8%
	Total	1 043 125	1 027 836	1 129 090	1 448 000	-1%	10%	28%

Les frais divers accusent une augmentation par rapport à 2006 de (+28%) imputable essentiellement à la constatation des régularisations des primes d'assurances catastrophes naturelles sur les exercices 2005 et 2006 d'une part, et à la mise à jour du patrimoine assuré.

Note 14 : Dotations aux amortissements et provisions

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2004	2005	2006	2007	Variation		
						05/04	06/05	07/06
068	Amortis. exercices antérieurs	1 365	3 193	21 029	667 439	134%	559%	3074 %
682	Dotations aux amortissements	21 273 074	25 128 932	28 466 232	33 395 850	18%	13%	17%
685	Dotations aux provisions	7 323 270	7 126 681	6 463 084	9 984 355	-3%	-9%	54%
	Total des dotations	28 597 709	32 258 806	34 950 346	44 047 645	13%	8%	26%

Les dotations aux amortissements et provisions affichent globalement une augmentation de 26 %.

Les dotations aux amortissements progressent de 17% par rapport à 2006 suite au niveau assez élevé des transferts des Autorisation de Programme aux investissements en service « Les clôtures des Autorisation de Programme » au niveau de toutes les filiales du groupe.

Les dotations aux provisions progressent de 54% soit l'équivalent de 3,5 Milliards de DA, dont 2,5 Milliards de DA concerne SPE et porte sur la provision gros entretien essentiellement.

Le niveau de la variation constaté sur les dotations aux amortissements sur exercices antérieurs s'explique par le fait qu'il a été demandé aux filiales de constater la charge d'amortissement des ouvrages mis en services et dont les autorisations de programme n'ont pas fait l'objet de clôture pour diverses raisons. Ces autorisations de programme devront nécessairement faire l'objet d'une clôture définitive au courant de l'exercice 2008.

IV.5 - Tableau des soldes intermédiaires de gestion

En Millions de DA

Désignation	2004	2005	2006	2007	Variation		
					05/04	06/05	07/06
Chiffre d'affaires ELEC	73 028	82 990	94 589	101 346	14%	14%	7%
Chiffre d'affaires GAZ	11 570	13 652	15 344	17 355	18%	12%	13%
Autres ventes	17	31	49	219	82%	58%	347%
Travaux et prestations remboursables	3 640	3 931	4 462	6 931	8%	13%	55%
Chiffre d'affaires	88 255	100 605	114 444	125 851	14%	14%	10%
Production stockée	-	-	-	-	-	-	-
Prod d'entreprise P/ elle même	1 739	1 517	3 148	6 489	-13%	108%	106%
Total produits	89 994	102 121	117 592	132 340	13%	15%	13%
Consommations	-13 498	-17 836	-27 390	-33 039	32%	54%	21%
Services	-9 409	-11 396	-12 111	-14 614	21%	6%	21%
Valeur ajoutée	67 087	72 889	78 090	84 687	9%	7%	8%
Frais de personnel	-12 465	-13 252	-14 177	-16 717	6%	7%	18%
Impôts et taxes	-2 783	-2 957	-3 129	-2 253	6%	6%	-28%
Frais divers	-1 043	-1 027	-1 129	-1 414	-2%	10%	25%
Autres produits divers	140	166	837	205	19%	404%	-76%
Excédent brut d'exploitation	50 936	55 819	60 492	64 508	10%	8%	7%
Amortissements et provisions	-28 567	-32 256	-34 929	-43 414	13%	8%	24%
Excédent net d'exploitation	22 369	23 564	25 563	21 094	5%	8%	-17%
Produits financiers	528	1 896	480	2 734	259%	-75%	470%
Frais financiers	-4 777	-5 696	-6 957	-12 425	19%	22%	79%
Résultat d'exploitation courant	18 120	19 763	19 087	11 403	9%	-3%	-40%
Produits hors exploitation	27 527	30 477	35 318	41 162	11%	16%	17%
Charges hors exploitation	-31 089	-31 873	-35 640	-42 476	3%	12%	19%
Résultat hors exploitation	-3 562	-1 397	-322	-1 314	-61%	-77%	308%
Résultat brut de l'exercice	14 558	18 366	18 765	10 089	26%	2%	-46%

NB : Les postes de charges sont retraités par les transferts (c/75 transfert de charges de production, c/78 transfert de charges d'exploitation) se rapportant aux charges sur exercices antérieurs et aux dépenses de gros entretien.

- La valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée dégagée en 2007 a augmenté de 8% par rapport à 2006, ceci est justifié par l'augmentation des consommations de 21% et des services de 21% conjuguées à une augmentation du chiffre d'affaires de 10%.

La valeur ajoutée représente 67% du chiffre d'affaires.

- L'excédent brut d'exploitation (EBE)

Le taux d'évolution de l'EBE (7%) est inférieur à celui de la valeur ajoutée. Cette évolution est imputable essentiellement à l'augmentation des frais d'exploitation.

- Le résultat de l'exploitation courant

Le résultat de l'exploitation courant présente un solde largement positif de l'ordre de 11 Milliards de DA, avec une diminution de 40% par rapport à l'exercice précédent due à la nette augmentation des frais financiers (+79%).

- Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est positif (10 Milliards de DA) et enregistre une diminution de 46% par rapport à l'exercice précédent.

Pour une bonne appréciation des charges financières par rapport aux principaux soldes intermédiaires de gestion, une synthèse est présentée ci-après :

Ratios	2004	2005	2006	2007
Charges financières/ EBE	9,4%	10,2%	11,5%	19,26%
Charges financières/ CA	5,4%	5,7%	6,1%	9,87%
Charges financières/ VA	7,1%	7,8%	8,9%	14,67%

A travers ces ratios on constate que tous les ratios connaissent une hausse en 2007.

IV.6 - Tableau des affectations de résultats

(En Milliers de DA)

Résultat à répartir	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
1. Résultat en instance d'affectation	0	0,00	
2. Résultat de l'exercice*	11 374 788,96	15 260 682,70	15 924 286,14
3. Autres prélèvement (à indiquer)	0	0	
TOTAUX	11 374 788,96	15 260 682,70	15 924 286,14
Affectations			
4. Réserves	11 374 788,96	14 899 102,91	15 924 286,14
4.1. Réserve légale	568 739,45	744 955,15	796 214,31
4.2. Réserves réglementées	10 806 049,51	14 154 147,77	15 128 071,83
5. Dividendes	0	0	0
6. Autres répartitions (à indiquer)			
7. Résultat en instance d'affectation		361 579,79	
TOTAUX	11 374 788,96	15 260 682,70	15 924 286,14

(*) : Après déduction de l'IBS.

(**) : L'Assemblée Générale de SONELGAZ Spa n'a pas encore siégé pour décider de l'affectation du résultat net bénéficiaire consolidé de l'exercice 2007.

IV.7 - Tableau des filiales (Exercice 2007)

Filiales plus de 50% du capital détenu par la société

En millions de DA

Filiales Groupe Sonelgaz	Capital	Chiffre d'affaires global	Résultat brut	IBS	Résultat Net
GRTE	40 000	23 742	323	0	323
GRTG	9 000	7 911	1 777	0	1 777
SPE	35 000	34 617	2 699	0	2 699
SDO	25 000	30 424	1 023	0	1 023
SDC	15 000	29 456	1 143	0	1 143
SDE	24 000	43 897	1 866	0	1 866
SDA	9 000	19 616	381	0	381
OS	100	138	10	0	10
MEI	250	940	364	0	364
TRANSMEX	55	783	157	42	115
SKMK	75	1 845	87	0	87
MPV	119	1 217	-26	0	-26
SAT INFO	100	329	28	0	28
SPAS	310	5 962	838	209	628
CAMEG	100	13 528	1 524	0	1 524
KAHRAKIB	300	3 835	138	24	114
KANAGHAZ	450	8 892	285	0	285
KAHRIF	1 000	7 831	33	2	31
INERGA	350	4 777	895	0	895
ETTERKIB	180	4 252	436	0	436
SKB	6 300	630	-9	0	-9
AEC	15 840	74	911	0	911
SKS	15 000	8 595	1 476	0	1 476
SKT	1	-	-	-	-
SKD	1	-	-	-	-
ST	200	-	-	-	-

IV.8 - Tableau des ressources et emplois relatifs aux exercices (2004 – 2006)

(En Milliers de DA)

Ressources	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Dotations Etat	12 500 000	10 070 000	16 200 000
Participation Clients	7 800 000	7 240 000	11 600 000
Endettement	38 800 000	28 780 000	38 300 000
Autofinancement	34 628 000	45 913 000	38 428 000
Totaux	93 728 000	92 003 000	104 528 000

Emplois	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Investissements (*)	79 300 000	79 654 000	94 618 000
Remboursement dette (principal)	5 028 000	5 763 000	7 191 000
Dividendes	0	0	0
Participations	9 400 000	6 586 000	2 719 000
Totaux	93 728 000	92 003 000	104 528 000

(*): Y compris gros entretiens (hors filiales périphériques et travaux)

Chapitre V : Organes d'administration et de direction

SONELGAZ est une société par actions régie par la législation en vigueur sous réserve des dispositions de ses statuts arrêtés par le décret présidentiel n° 02-195 du Rabie El Aouel 1423 correspondant au 1^{er} juin 2002.

V.1- Les organes d'administration

V.1.1. Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- un représentant du ministère chargé de l'énergie et des mines
- un représentant du ministère chargé des finances
- un représentant du ministère chargé du commerce
- un représentant du ministère chargé des participations de l'Etat
- un représentant du ministère chargé des collectivités locales
- un représentant du ministère chargé de l'environnement
- deux représentants des travailleurs
- le président directeur général de « **SONELGAZ. Spa** »
- le président directeur général de la filiale gestionnaire réseau transport de l'électricité de « **SONELGAZ. Spa** »
- le président directeur général de la filiale gestionnaire réseau transport du gaz de « **SONELGAZ. Spa** »
- le président directeur général de la filiale production électricité de « **SONELGAZ. Spa** »
- un président directeur général représentant des filiales de distribution de « **SONELGAZ. Spa** ».

Il est présidé par le président directeur général de « **SONELGAZ. Spa** ».

* Le conseil d'administration examine et arrête, notamment :

- les projets de programmes généraux d'activités
- le budget
- le bilan social et les comptes de résultats
- les projets de contrats d'association
- les concours bancaires et financiers
- les projets d'ouvertures du capital
- les projets de création de sociétés et prises de participation tant en Algérie qu'à l'étranger
- l'organisation générale, la convention collective et le règlement intérieur de la société
- la rémunération des cadres dirigeants.

* Les projets dont l'approbation définitive relève de la compétence de l'assemblée générale sont transmis à celle-ci, dès leur examen et adoption par le conseil d'administration.

V.1.2. Le Président Directeur Général

Le Président Directeur Général est investi par le conseil d'administration des pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration, la gestion et la direction de « **SONELGAZ. Spa** ».

Il est nommé par décret présidentiel sur proposition du ministre chargé de l'énergie.

V.2- Les membres du conseil d'administration et les principaux cadres dirigeants

V.2.1. Les membres du Conseil d'Administration

Nom	Prénom	Fonction
BOUTARFA	Noureddine	Président Directeur Général
MOUISSAT	Hafida	Représentant du ministère chargé des participations de l'Etat
ABDELKADER EL MEKKI	Embarek	Représentant du ministère chargé de l'énergie et des mines
TADINIT	Faycel	Représentant du ministère chargé des finances
BOUKHROUFA	Réda	Représentant du ministère chargé du commerce
NEZZAR	Farid	Représentant du ministère chargé de l'environnement
BENZAOUI	Rachid	Représentant du ministère chargé des collectivités locales
TELLI	Achour	Représentant des travailleurs
HASNI	Kamel	Représentant des travailleurs
KINANE	Djilali	Président Directeur Général de la filiale SPE
ZEROUAL	Houcine	Président Directeur Général de la filiale GRTE
SAIDANI	Allaoua	Président Directeur Général de la filiale GRTG
QUITOUNI	Mustapha	Président Directeur Général de la filiale SDA

V.2.2. Les principaux Cadres Dirigeants de la Maison Mère

Nom	Prénom	Fonction
BOUTARFA	Noureddine	Président Directeur Général
LAOUBI	Ahmed	Conseiller Spécial PDG
BENSAAD	Abdelaziz	Administrateur Délégué
BOUZOUALEG	Ahmed	Administrateur Délégué
MEHCHEM	Bensaid	Administrateur Délégué
KHADRI	Farid	Administrateur Délégué
DJOUABRI	Zoubir	Secrétaire Général
CHOUAL	Abdelkader	Directeur Exécutif des Finances et Comptabilité Groupe
BADACHE	Abdelali	Directeur Général du Développement et la Stratégie
MAZRI	Salim	Directeur Exécutif Audit de Gestion
HASSANI	Cherif	Directeur Exécutif Audit Technique
BOULKROUN	Zoubir	Directeur Général de L'Engineering
YOUSFI	Hamid	Directeur Exécutif des Ressources Humaines
BOUKHAROUBA	Abdelouahab	Directeur Général des Systèmes d'Information
GACEB	Wahiba	Directrice des Infrastructures Immobilières et des Equipements

V.2.3. Politique de communication

Le Groupe SONELGAZ dispose d'une structure chargée de la mise en œuvre de l'opération. Elle est composée essentiellement de cadres et pourrait être jointe au Tel : 021 72 31 82.

La communication à l'interne est assurée notamment à travers les revues, bulletins et brochures périodiques (tel que Nour, Echo flash) ainsi qu'à travers les regroupements d'information à l'intention du personnel de la société.

Pour l'externe, des conférences de presse sont régulièrement organisées lors de la publication des bilans de l'entreprise ou pour marquer des événements importants dans la vie du Groupe.

Sur le plan financier, SONELGAZ diffuse chaque année un rapport d'activité financier et un rapport annuel de gestion englobant l'ensemble de ses activités (y compris sur support magnétique).

SONELGAZ dispose également d'un site Web – www.sonelgaz.dz , qui peut être consulté à tout moment et qui contient toutes les informations à caractère public sur la Société.

Sonelgaz s'engage à remettre à la COSOB à chaque clôture d'exercice les documents suivants :

- Bilan consolidé
- Tableau des Comptes de Résultats
- Rapport de Gestion
- Rapport des Commissaires aux Comptes
- Résolution de l'Assemblée Générale portant sur l'approbation des comptes.

V.2.4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Cadres Dirigeants

- L'Assemblée Générale de SONELGAZ a fixé le montant des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil d'Administration à 30 000 DA brut par administrateur.

V.3- Contrôle externe de la société

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Les commissaires aux comptes désignés pour la période 2006/2008 sont les suivants :

Nom et Prénom : **CHERIF Mohamed Cherif**
Adresse : 06, Rue Ali Bouras-16006- Alger
Qualité : Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Durée du mandat : 3 ans

Nom et Prénom : **OUANDELOUS Mohamed**
Adresse : 5, Rue Turki Kaddour –Cheraga
Qualité : Expert Comptable, Docteur en Economie, Commissaire aux Comptes
Durée du mandat : 3 ans

Les commissaires aux comptes désignés pour la période précédente :

Nom et Prénom : **CHERIF Mohamed Cherif**
Adresse : 06, Rue Ali Bouras-16006- Alger
Qualité : Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Durée du mandat : 3 ans

Nom et Prénom : **BOUSSAID Rabah**
Adresse : Lot. A Extension n°157 Baba Hassen. BP – 49 - Alger
Qualité : Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Durée du mandat : 3 ans

Chapitre VI : Evolution récente, but de l'émission et perspectives d'avenir

Le secteur de l'électricité et du gaz naturel est encore en développement tant les besoins nationaux sont importants. La relance du bâtiment et de l'industrie, le développement de l'agriculture et des hydrocarbures imposent à la Sonelgaz une anticipation sur la demande potentielle tant les délais de réalisation des ouvrages sont longs. Aussi, le Groupe Sonelgaz se devant de défendre et préserver sa part du marché procédera à des investissements directs pour accroître ses capacités de production et donc renforcer son réseau de transport et de distribution.

VI.1. Indicateurs de gestion de la société

	Réalisé 2006	Réalisé 2007 *	Objectif 2008	Taux d'évolution 07/06
Chiffre d'affaires (Million DA) (**)	109 933	118 701	126 127	7,98%
Chiffre d'affaires Electricité (Million DA)	94 589	101 346	108 781	7,14%
Chiffre d'affaires Gaz (Million DA)	15 344	17 355	17 346	13,11%
Charges d'exploitation (hors Amort & Prov) (Million DA)	69 294	73 340	90 400	5,84%
Dépenses d'investissement (Million DA)	97 500	133 807	187 500	37,24%
Production Electricité (GWh) (***)	28 880	27 883	26 530	-3,45%
Ventes Electricité (GWh)	28 613	30 325	33 648	5,98%
Ventes Gaz (Million Thermies)	58 552	64 160	67 823	9,58%
Investissements physiques (Km)				
* Electrification	1 712	2 144	3 259	25,23%
* RCN Electricité	3 043	2 682	2 873	-11,86%
* Distribution Publique Gaz	2 822	2 984	3 473	5,74%
* RCN Gaz	926	631	917	-31,86%

(*) : Chiffres provisoires avant clôture de l'exercice

(**) : Chiffres d'affaires hors TPR et autres ventes

(***) : Production SPE

Les indicateurs clés représentatifs des activités du Groupe sont en constante progression. Le niveau du chiffre d'affaires est en augmentation de 8% en moyenne par rapport à 2006 due à une croissance des ventes d'énergie notamment en électricité.

La hausse des Charges d'exploitation par rapport à 2006 s'explique par l'augmentation des frais de personnel et des frais financiers due à la politique de recrutement du Groupe et le paiement des intérêts (dans le cadre des emprunts obligataires levés).

Les dépenses d'investissement ont connu une forte augmentation à hauteur de 37,2% par rapport à 2006 justifiée par l'importance du programme d'investissement du Groupe.

Les réalisations physiques au niveau de l'Electrification et DP Gaz ont connu une forte augmentation par rapport à l'année 2006, les RCN Electricité et Gaz ont par contre connu une baisse.

VI.2. Dépenses prévisionnelles à moyen terme (2008 – 2012)

Les dépenses prévisionnelles pour la période 2008-2012 se présentent dans le tableau ci- après :

En Millions de DA

Année	2008	2009	2010	2011	2012	Total
1) Equipements de production	166 874	150 625	143 065	132 131	133 947	726 642
2) Equipements spécifiques	8 950	7 676	7 279	7 165	7 117	38 187
3) Participations de SNG dans les Sociétés de Participation	18 287	19 165	9 946	0	0	47 399
4) Gros entretiens	4 890	4 939	4 988	5 038	5 088	24 943
5) Remboursement de la dette	10 972	22 311	28 357	55 357	34 353	151 350
Total Dépenses à moyen terme	209 974	204 715	193 636	199 691	180 504	988 521

(1) + (2) + (3) : Dépenses d'Investissement prévisionnelles

VI.3. Couverture des dépenses d'investissement à moyen terme (2008-2012)

En Millions de DA

Année	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Dotations d'Etat	25 812	43 099	44 252	45 713	47 483	206 359
Participation Clients	12 563	10 689	10 033	9 902	9 915	53 102
Mobilisation dette	141 519	95 910	89 175	77 275	76 557	480 436
Autofinancement *	14 217	27 767	16 831	6 407	7 108	72 330
Total	194 112	177 465	160 290	139 296	141 064	812 228

(*) : Autofinancement = Solde de Trésorerie d'exploitation
= Total Recettes - Charges d'exploitation - Remboursement de la dette

Total Recette : les Ventes

Charges d'exploitation : y compris les Gros Entretiens

VI.4. Activité - Marché

	2008	2009	2010	2011	2012
a) Production nationale (GWh)	40 633	42 303	47 323	52 626	57 938
b) C.A (en Million DA)	130 437	129 494	146 470	162 472	178 000
C.A. Electricité	112 229	109 403	124 723	139 120	152 912
C.A. Gaz	18 208	20 091	21 747	23 352	25 088
c) Principaux postes de charges :					
Combustibles (Million DA)	73 722	105 762	114 314	122 589	169 604
Personnel (Million DA)	15 769	16 400	17 056	17 738	18 448
Amortissements (Million DA)	42 077	52 448	55 931	59 477	63 059
d) Résultat net (Million DA)	25 926	34 364	38 471	44 074	48 809
e) Capacité d'autof. (Million DA)	68 003	86 812	94 402	103 551	111 868

- Les hypothèses de base ayant servi à la détermination des prévisions sont reprises ci-après :

1. l'évolution de la demande est estimée à 6% en moyenne annuelle sur la période
2. l'inflation est estimée à 3,5% l'an
3. l'augmentation des salaires d'environ 4% tous les ans
4. le réajustement du prix du gaz naturel de 3% par an

VI.5. Motivation du programme

Les perspectives de reprise de la croissance économique en Algérie permettent d'espérer une croissance appréciable des consommations industrielles d'électricité et du gaz ainsi qu'un accroissement substantiel du nombre d'abonnés en électricité et en gaz. Pour répondre à cette demande, les investissements physiques sont prévus à moyen terme (2008-2012) et dont nous reprenons ci-après les principaux ouvrages décidés :

En moyens de production :

Treize centrales électriques d'une capacité totale de 7 236 MW seront réalisées et mises en service durant cette période. Il s'agit des centrales de Hadjret Ennous (1227 MW), d'Alger port (71 MW), de Annaba (71 MW), de Relizane (310 MW) de Batna (254 MW), de Arbaa (280 MW), de M'sila (500 MW), de Tilghemt (150 MW), de Koudiet Eddraouch (1 200 MW), Terga (1 200 MW), CC Centre (1200 MW), CC Est (600 MW) et TG Sud (200 MW). Il sera procédé durant cette même période au déclassement d'une capacité de 1 658 MW.

En transport et distribution d'électricité :

- Le programme de développement et de renforcement du réseau haute tension comporte 6 882 Km de lignes et 76 postes de transformation d'une capacité de 23 160 MVA.
- En matière d'électrification et de raccordement de la clientèle, il sera procédé à la mise en service de 51 860Km de réseau et de 13 313 postes en moyenne et basse tension pour l'alimentation de 1 201 080 abonnés nouveaux.

En transport et distribution de gaz :

- Un important programme de distribution publique de gaz et de raccordement de la clientèle est prévu. Ce programme portera sur la réalisation de 8 729 Km d'antennes de transport, et de 35 737Km de réseau de distribution, ainsi que 389 postes de détente du gaz pour l'alimentation de 1 487 015 abonnés nouveaux.

Chapitre VII : Attestation des personnes responsables de la notice d'information

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, la solvabilité, les résultats et les perspectives du Groupe SONELGAZ. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Signature du Président Directeur Général

M.BOUTARFA Nouredine



« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Signature des Commissaires aux Comptes

OUANDELOUS Mohamed

CHERIF Mohamed Cherif

Mohamed OUANDELOUS
Docteur en Economie
Expert Comptable Diplômé

Cabinet d'Experte Comptable
CHERIF Mohamed Cherif
Expert Comptable Diplômé
C.A. N° 102500118
RUE DE LA LIBÉRATION 115000

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n°93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 08 / 02 en date du **12 mai 2008**.



Annexes

Annexe 1 : Liste des filiales dont SONELGAZ est actionnaire unique :

(EN DA)

Filiales Groupe SONELGAZ	Activité	Capital
SDO	Sonelgaz Distribution Ouest	25 000 000 000
SDC	Sonelgaz Distribution Centre	15 000 000 000
SDE	Sonelgaz Distribution Est	24 000 000 000
SDA	Sonelgaz Distribution Alger	9 000 000 000
GRTE	Gestionnaire du Réseau de Transport de l'Electricité	40 000 000 000
GRTG	Gestionnaire du Réseau de Transport de Gaz	9 000 000 000
SPE	SONELGAZ Production d'Electricité	35 000 000 000
MEI	Atelier de Maintenance des Equipements Industriels de M'sila	250 000 000
TRANSMEX	Transport et Manutention Exceptionnels des Equipements Industriels et Electriques	54 500 000
SKMK	Shariket Khadamet Mouhaouilat Kahrabaia	75 000 000
MPV	Maintenance et Prestations Véhicules	119 000 000
SAT INFO	Société Algérienne des Techniques d'Information	100 000 000
SPAS	Société de Prévention et d'Action en Sécurité	310 000 000
CAMEG	Comptoir Algérien de Distribution des Matériels Electriques et Gaziers	100 000 000
OS	Opérateur Système Electrique	100 000 000
KAHRAKIB	Travaux et Montages Electriques	300 000 000
KANAGHAZ	Réalisation des canalisations de transport et de distribution du gaz	450 000 000
KAHRIF	Société de Travaux d'électrification	1 000 000 000
INERGA	Société de travaux de Génie Civil	350 000 000
ETTERKIB	Montage industriel	180 000 000

Annexe 2 : Liste des sociétés, dont SONELGAZ détient des participations :

(En DA)

Société	Activité	Capital Social	Part SONELGAZ	%
AEC	Algérien Energy Company	15 840 000 000	7 920 000 000	50%
SKS	Shariket Kahraba SKIKDA	15 000 000 000	7 500 000 000	50%
SKH	Shariket Kahraba Hadjret En Nouss	19 700 000 000	1 970 000 000	10%
ALGESCO	Algérien Engineering Services Company	92 000 000	23 920 000	26%
SIMAS	Société de Mécanique lourde et chaudronnerie sous pression	400 000 000	64 000 000	16%
SAFIR	Société Algéro-Française d'Ingénierie et de Réalisations	35 000 000	5 250 000	15%
NEAL	New Energy Algeria	200 000 000	90 000 000	45%
CREDEG	Centre de Recherche et de Développement de l'Electricité et du Gaz	20 000 000	2 000 000	10%
SMT	Sonelgaz Médecine du Travail	5 000 000	179 000	3,58%
HMP	Hôtel des Mas des Planteurs	15 000 000	5 000 000	33,33%
SCI	Société Civile Immobilière	10 000 000	4 000 000	40%
SKB	Shariket Kahraba Berrouaghia	6 300 000 000	3 213 000 000	51%
FOSC	Fonds des Œuvres Sociales et Culturelles	5 000 000	181 000	3,62%
SOMITRA	Société algéro-tunisienne de fabrication de transformateurs	90 000 000	18 000 000	20%

IFEG	Institut de formation en électricité et gaz	10 000 000	300 000	3%
ST	Société de télécommunication	200 000 000	100 000 000	50%
SKD	Shariket Kahraba Koudiet Eddraouch	1 000 000	510 000	51%
SKT	Shariket Kahraba Terga	1 000 000	510 000	51%